



**CMEADD**  
Bâtir demain. Aujourd'hui  
Centre Marocain d'Études et de Développement Durable

Collection Géopolitique et Diplomatie

Centre Marocain des Études Africaines et du Développement Durable

# La politique étrangère du Maroc sous Mohammed VI (1999–2025)

*Hedging institutionnalisé et production délibérée  
d'interdépendances*

ÉTUDES DU CMEADD



Auteur : NOUR Mohammed Rida

Rapport stratégique Fés – 2026

**CMEADD**

Centre Marocain des Études Africaines et du Développement Durable

**RAPPORT STRATÉGIQUE**

# La politique étrangère du Maroc sous Mohammed VI (1999–2025)

*Hedging institutionnalisé et production délibérée d'interdépendances*

A U T E U R

**NOUR Mohammed Rida**

**Éditions CMEADD**

Fès • Maroc • 2025

---

© 2025 CMEADD. Tous droits réservés. Toute reproduction ou diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite préalable du Centre. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et n'engagent pas l'institution.

### **RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE RECOMMANDÉE**

Nour, M. R. (2025). *La politique étrangère du Maroc sous Mohammed VI (1999–2025) : hedging institutionnalisé et production délibérée d'interdépendances*. Rapport stratégique. Éditions CMEADD, Rabat.

Dépôt légal : 2026 • Première édition • Imprimé au Maroc

## SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

---

**Constat d'ouverture.** Trois séquences diplomatiques récentes posent une même question : la normalisation avec Israël obtenue contre reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara occidental (décembre 2020), l'activation du levier migratoire contre Madrid (mai 2021), l'abstention lors du vote onusien sur l'Ukraine (mars 2022). Prises séparément, ces décisions peuvent apparaître pragmatiques ou circonstancielles. Lues ensemble, elles révèlent une logique cohérente que la littérature existante n'a pas encore formalisée.

**Argument central.** La diplomatie marocaine sous Mohammed VI ne constitue ni une rupture avec l'héritage hassanien ni sa simple prolongation. Elle représente une transformation de la conception même de ce qui produit l'influence : Hassan II travaillait à préserver ; Mohammed VI développe des réseaux d'interdépendance. La clé analytique de cette évolution est le *hedging institutionnalisé* : non pas une diversification passive des partenariats, mais une architecture délibérée d'interdépendances conçues pour rendre toute rupture plus coûteuse pour les partenaires que pour le Maroc lui-même. Le pivot africain, la géoéconomie, la diplomatie religieuse et le lawfare ne sont pas des axes parallèles : ils sont les instruments d'une stratégie de structuration d'interdépendances avec les partenaires.

### IMPLICATIONS POUR LA DÉCENNIE À VENIR

- 1 L'architecture d'interdépendances est désormais robuste, mais non irréversible.** Les bases africaine, énergétique et logistique accumulées depuis 2007 constituent un capital stratégique difficile à démanteler à court terme. Leur consolidation demeure un impératif de gestion permanente, non un acquis définitif.
- 2 Le front juridique européen est le point de vulnérabilité immédiat.** Les arrêts CJUE de 2024 (C-778/21 P et C-798/21 P) ont invalidé les accords UE-Maroc sur le Sahara occidental. La renégociation en cours exige une stratégie juridique et diplomatique coordonnée, dont les paramètres doivent être définis avant la fin 2026.
- 3 Le contexte sahélien post-2020 redistribue les opportunités.** La rupture de plusieurs États du Sahel avec leurs partenaires traditionnels crée un espace compétitif que le Maroc peut occuper par son approche de sécurité normative, à condition d'adapter son positionnement à un environnement où l'image de « partenaire de l'Occident » est devenue un handicap tactique.

**Question stratégique ouverte.** Le Maroc peut-il franchir un seuil qualitatif dans sa trajectoire de puissance, en passant du *middle power révisionniste* qui optimise sa position dans les structures existantes à la *puissance régulatrice régionale* qui participe à leur architecture ? Ce passage exigerait une logique différente de celle qui a prévalu jusqu'ici : moins fondée sur l'enchaînement des partenaires, davantage sur la construction de biens collectifs régionaux dont le Maroc serait le garant crédible. Dans la gouvernance des migrations euro-africaines, dans la sécurité sahélienne, dans l'intégration énergétique du continent, les bases existent. La question est celle de la doctrine.

# La politique étrangère du Maroc sous Mohammed VI (1999–2025)

## *Hedging institutionnalisé et production délibérée d'interdépendances*

**Constat d'ouverture.** Trois séquences diplomatiques récentes posent une même question : la normalisation avec Israël obtenue contre reconnaissance américaine de la marocanité du Sahara occidental (décembre 2020), l'activation du levier migratoire contre Madrid (mai 2021), l'abstention lors du vote onusien sur l'Ukraine (mars 2022). Prises séparément, ces décisions pouvant apparaître pragmatiques ou circonstanciées. Lues ensemble, elles révèlent une logique cohérente que la littérature existante n'a pas encore formalisée.

**Argument central.** La diplomatie marocaine sous Mohammed VI ne constitue ni une rupture avec l'héritage hassanien ni sa simple prolongation. Elle représente une transformation de la conception même de ce qui produit l'influence : Hassan II travaillait à préserver ; Mohammed VI développe des réseaux d'interdépendance. La clé analytique de cette évolution est le *hedging institutionnalisé* : non pas une diversification passive des partenariats, mais une architecture délibérée d'interdépendances conçues pour rendre toute rupture plus coûteuse pour les partenaires que pour le Maroc lui-même. Le pivot africain, la géoéconomie, la diplomatie religieuse et le lawfare ne sont pas des axes parallèles : ils sont les instruments d'une stratégie de structuration d'interdépendances avec les partenaires.

### IMPLICATIONS POUR LA DÉCENNIE À VENIR

- 1 L'architecture d'interdépendances est désormais robuste, mais non irréversible.** Les bases africaine, énergétique et logistique accumulées depuis 2007 constituent un capital stratégique difficile à démanteler à court terme. Leur consolidation demeure un impératif de gestion permanente, non un acquis définitif.
- 2 Le front juridique européen est le point de vulnérabilité immédiat.** Les arrêts CJUE de 2024 (C-778/21 P et C-798/21 P) ont invalidé les accords UE-Maroc sur le Sahara occidental. La renégociation en cours exige une stratégie juridique et diplomatique coordonnée, dont les paramètres doivent être définis avant la fin 2026.
- 3 Le contexte sahélien post-2020 redistribue les opportunités.** La rupture de plusieurs États du Sahel avec leurs partenaires traditionnels crée un espace compétitif que le Maroc peut occuper par son approche de sécurité normative, à condition d'adapter son positionnement à un environnement où l'image de « partenaire de l'Occident » est devenue un handicap tactique.

**Question stratégique ouverte.** Le Maroc peut-il franchir un seuil qualitatif dans sa trajectoire de puissance, en passant du *middle power révisionniste* qui optimise sa position dans les structures existantes à la *puissance régulatrice régionale* qui participe à leur architecture ? Ce passage exigerait une logique différente de celle qui a prévalu jusqu'ici : moins fondée sur l'enchaînement des partenaires, davantage sur la construction de biens collectifs régionaux dont le Maroc serait le garant crédible. Dans la gouvernance des migrations euro-africaines, dans la sécurité sahélienne, dans l'intégration énergétique du continent, les bases existent. La question est celle de la doctrine.

## Table des matières

RÉSUMÉ.....	4
ABSTRACT .....	4
Glossaire des concepts clés.....	5
I. Rupture ou reconfiguration ? La diplomatie marocaine face à la multipolarité.....	8
II. Cadre théorique : Une grille de lecture hybride et ses applications marocaines.....	10
2.1. Réalisme structurel : pertinences et angles morts.....	10
2.2. Théorie des puissances moyennes et niche diplomacy.....	10
2.4. Géoéconomie critique .....	12
2.5. Lawfare comme instrument diplomatique .....	13
2.6. Constructivisme et identité diplomatique.....	13
III. Les fondements doctrinaux permanents : Ce qui ne change pas et pourquoi.....	14
3.1. La centralité structurante de la question sahraouie .....	14
3.2. L’ancrage occidental : entre dépendance structurelle et choix délibéré .....	14
3.3. La prépondérance décisionnelle monarchique .....	15
IV. Le pivot africain : Architecture d’une ambition d’influence régionale structurée.....	16
4.1. Du retrait de l’OUA à la réintégration de l’UA : logique d’une trajectoire.....	16
4.2. L’architecture de l’investissement africain.....	16
4.3. Les limites structurelles du pivot africain .....	18
V. L’architecture du hedging multipolaire : Gérer l’interdépendance sans s’y perdre .....	19
5.1. Le volet sécuritaire.....	19
5.2. Le volet économique : de la dépendance à l’asymétrie inversée.....	20
5.3. Le volet normatif : zones d’ambiguïté calculée.....	21
VI. La diplomatie géoéconomique : Quand l’économie devient instrument de puissance.....	22
6.1. Géoéconomie vs politique économique extérieure.....	22
6.2. Tanger Med : le hub comme levier de puissance structurelle.....	22
6.3. Les zones industrielles : intégration dans les chaînes de valeur mondiales .....	22
6.4. La diplomatie énergétique et la transition verte.....	23
VII. Le soft power religieux : La diplomatie de l’islam malikite comme sécurité normative....	23
7.1. L’islam institutionnalisé comme instrument géopolitique .....	23
7.2. Les confréries soufies : réseau d’influence informel en Afrique de l’Ouest.....	25
7.3. Limites et risques : concurrences normatives et critiques de transparence .....	25
VIII. Le Sahara occidental marocain : Du dossier territorial au architecture géopolitique complexe .....	25
8.1. Cadre juridique international.....	25
8.2. L’architecture onusienne : de la MINURSO aux résolutions consolidées .....	27
8.3. Lawfare offensif et défensif.....	28

8.4. Zones d'ombre et responsabilité épistémique .....	29
IX. Analyse comparative — Tableau 1 : Hassan II vs Mohammed VI .....	30
X. Jalons stratégiques (1999–2025) — Tableau 2 .....	31
XI. Portefeuille d'instruments géoéconomiques — Tableau 3 .....	33
XII. Benchmark régional : Algérie, Turquie, Maroc face à la multipolarité .....	34
XIII. Tensions structurelles et limites du modèle .....	36
12.1. L'autonomie stratégique sous contrainte économique : le paradoxe fondamental .....	36
12.2. L'ambition africaine et les résistances locales .....	38
12.3. La valorisation de la coopération sécuritaire et ses limites .....	38
12.4. L'écart discours/pratique : une constante réaliste universelle .....	39
XIV. Conclusion et orientations stratégiques .....	40
Ouvrages et articles théoriques .....	43
Travaux spécialisés sur le Maroc et la région .....	44
Sources institutionnelles et données primaires .....	45

**Mots-clés :** Diplomatie marocaine ; Mohammed VI ; hedging multipolaire ; pivot africain ; géoéconomie ; lawfare ; soft power religieux ; Sahara occidental marocain ; puissance intermédiaire ; autonomie stratégique ; réalisme structurel ; constructivisme ; marges de flexibilité diplomatique.

**Keywords:** Moroccan diplomacy; Mohammed VI; multipolar hedging; African pivot; geoeconomics; lawfare; religious soft power; Western Sahara; middle power; strategic autonomy; structural realism; constructivism; diplomatic grey zones

---

## RÉSUMÉ

**Contexte et problématique :** *La politique étrangère du Maroc sous Mohammed VI (1999–2025) est-elle le produit d'une rupture doctrinale ou d'une reconfiguration stratégique adaptée à la multipolarité contemporaine ? La question est conceptuellement décisive, car elle conditionne la manière dont on évalue la cohérence et la durabilité du modèle diplomatique marocain.*

**Hypothèse :** *Nous soutenons que la diplomatie marocaine préserve ses finalités fondamentales — intégrité territoriale, ancrage euro-atlantique, prépondérance monarchique — tout en les poursuivant par des voies inédites. La transformation du règne tient moins à ce que Mohammed VI veut obtenir qu'à la manière dont il le fait : en devenant un acteur africain de premier plan, en institutionnalisant des partenariats pluridirectionnels qui renchérisse le coût de toute rupture, en déployant la force économique là où la puissance militaire est absente, en projetant une autorité religieuse transnationale comme instrument de sécurité normative, et en mobilisant le droit international offensivement sur le dossier sahraoui. C'est cette combinaison — finalités constantes, instruments renouvelés — qui distingue le règne de Mohammed VI de celui de son prédécesseur.*

**Méthode :** *L'analyse repose sur une comparaison diachronique des deux règnes, une analyse de discours institutionnels et une triangulation de données empiriques issues d'institutions internationales (CNUCED, Banque mondiale, OCDE), de sources primaires (résolutions CSNU, avis CIJ, arrêts CJUE, discours royaux) et de travaux académiques indépendants.*

**Implications :** *La stratégie marocaine constitue un cas paradigmatique de hedging institutionnalisé pour les États riverains méditerranéens, avec des implications directes pour la compréhension des dynamiques de puissance dans l'espace euro-méditerranéen et africain.*

---

## ABSTRACT

**Context and research question:** *Is Moroccan foreign policy under Mohammed VI (1999–2025) the product of a doctrinal rupture or a strategic reconfiguration adapted to contemporary multipolarity?*

**Hypothesis:** *We argue that Moroccan diplomacy has preserved its fundamental objectives — territorial integrity, Euro-Atlantic anchoring and monarchical preponderance — while pursuing them through substantially new means. The transformation of the reign lies less in what Mohammed VI seeks than in how he seeks it: through deep engagement in Africa, through the institutionalisation of multi-directional partnerships designed to raise the cost of any rupture, through the deployment of economic power in lieu of limited military capacity, through the transnational projection of religious authority as normative security, and through the offensive mobilisation of international law over the Saharan question. This combination — stable objectives, renewed instruments — is what distinguishes his reign from that of Hassan II.*

**Method:** *The analysis draws on diachronic comparison of both reigns, institutional discourse analysis, and triangulation of verified empirical data from international institutions (UNCTAD, World Bank, OECD), primary sources (UNSC resolutions, ICJ advisory opinion, CJEU rulings, royal speeches), and independent academic work.*

**Findings:** *Moroccan strategy constitutes a paradigmatic case of institutionalised hedging for Mediterranean rim states, with direct implications for understanding power dynamics in the Euro-Mediterranean and African space.*

## Glossaire des concepts clés

- **Autonomie stratégique :** Capacité d'un État à définir et conduire sa politique étrangère sans dépendre structurellement d'un acteur extérieur unique. Elle ne signifie pas indépendance totale mais marge décisionnelle suffisante pour refuser, différer ou renégocier certains engagements sans coût prohibitif. Dans ce rapport, elle est mesurée par quatre indicateurs : diversification des partenariats formels, capacité à imposer des coûts lors des crises diplomatiques, accès autonome à certaines ressources économiques ou sécuritaires et latitude décisionnelle dans les organisations multilatérales.
- **Géoéconomie :** Selon Blackwill et Harris (2016), la géoéconomie désigne l'utilisation délibérée d'instruments économiques — commerce, investissement, énergie, aide ou infrastructures — afin de produire des effets géopolitiques dépassant la maximisation commerciale ordinaire. L'objectif principal n'est pas seulement la performance économique mais la création de positions de pouvoir : dépendances structurelles chez les partenaires, accès privilégié à des ressources stratégiques et capacité d'influence sur les décisions politiques étrangères. La présence bancaire marocaine en Afrique, le rôle logistique de Tanger Med et l'intégration industrielle dans les chaînes automobiles européennes illustrent cette logique.
- **Hedging institutionnalisé :** Dans la littérature des relations internationales (Kuik, 2008), le hedging désigne la stratégie d'un État qui évite tout alignement exclusif en entretenant simultanément des partenariats avec des puissances potentiellement rivales. La forme institutionnalisée, spécifique au cas marocain, va plus loin : elle ancre ces partenariats dans des structures formelles (accords de libre-échange, partenariats industriels, formations religieuses institutionnelles) qui créent des coûts élevés à la rupture non seulement pour le Maroc, mais aussi pour ses partenaires. Un partenaire ayant investi dans des chaînes d'approvisionnement au Maroc ou dépendant de la formation de ses imams par l'Institut Mohammed VI ne peut rompre la relation sans coût politique ou économique mesurable. C'est cette asymétrie des coûts de rupture, défavorable au partenaire et non au Maroc, qui distingue le hedging institutionnalisé de la simple diversification diplomatique.
- **Lawfare :** Terme forgé par le juriste militaire américain Charles Dunlap (2001) et développé par Orde Kittrie (2016), le lawfare désigne l'utilisation instrumentale du droit international, des enceintes judiciaires et des mécanismes normatifs comme substitut ou complément aux moyens diplomatiques classiques. Il peut être offensif, lorsqu'il

mobilise proactivement le droit pour consolider des gains territoriaux ou normatifs (par exemple l'accumulation de résolutions du Conseil de sécurité favorisant le cadre d'autonomie). Il peut également être défensif, lorsqu'il utilise les procédures juridiques pour retarder, neutraliser ou rendre coûteuses des pressions adverses (par exemple la riposte diplomatique aux arrêts de la CJUE de 2024). Dans un système international où les acteurs de taille moyenne ne disposent pas des ressources militaires des grandes puissances, le lawfare constitue un instrument de compensation stratégique.

- **Middle power révisionniste** : Adaptation du cadre théorique des puissances moyennes (Cooper, 1997) appliquée à des États qui utilisent les instruments du multilatéralisme non pour consolider les règles existantes, mais pour les mobiliser au service d'intérêts spécifiques. Une puissance moyenne classique soutient les institutions multilatérales comme bien public. Un middle power révisionniste instrumentalise ces mêmes institutions (Conseil de sécurité, Union africaine, OCI, Conseil des droits de l'homme) comme plateformes de promotion d'intérêts nationaux clairement définis. L'engagement multilatéral est réel, mais orienté par des objectifs stratégiques précis.
- **Niche diplomacy** : Stratégie caractéristique des puissances moyennes, théorisée par Andrew Cooper (1997). Elle consiste à concentrer des ressources diplomatiques limitées sur des domaines spécifiques où un État peut exercer une influence disproportionnée par rapport à sa taille. Ces niches peuvent être sectorielles, géographiques ou thématiques. L'objectif est de devenir un acteur difficilement remplaçable dans ces domaines afin de structurer partiellement les règles du jeu international.
- **Nuisance power** : Concept issu de la littérature sur la coercition asymétrique, le nuisance power désigne la capacité d'un acteur structurellement moins puissant à imposer des coûts significatifs à un partenaire plus puissant en suspendant, ou en menaçant de suspendre, un service dont ce partenaire est intrinsèquement dépendant. Cette suspension ne constitue pas nécessairement un acte hostile au sens du droit international. Le cas le plus documenté concerne la gestion migratoire : la suspension temporaire des contrôles aux enclaves de Ceuta et Melilla en mai 2021 a généré un coût politique immédiat pour Madrid (environ 10 000 passages en 48 heures), sans rupture diplomatique formelle. Le nuisance power se distingue du chantage car il repose sur la suspension d'une coopération existante.
- **Pivot africain** : Réorientation stratégique de la diplomatie marocaine vers l'Afrique subsaharienne, matérialisée par le retrait de l'Organisation de l'Unité Africaine en 1984 suivi de la réintégration de l'Union Africaine en janvier 2017. Ce pivot ne désigne pas

un changement de finalités mais une reconfiguration des espaces de projection : le continent africain est devenu le théâtre prioritaire de l'accumulation d'interdépendances économiques, religieuses et diplomatiques, en substitution au monde arabe où les marges de manœuvre du Maroc restent structurellement limitées.

- **Puissance régulatrice régionale :** Catégorie analytique désignant un État qui contribue activement à la production de biens collectifs régionaux (sécurité, médiation, normes ou infrastructures) et participe à la structuration des cadres régionaux de gouvernance. Elle se distingue de la puissance hégémonique qui impose ses préférences par domination, et de la puissance moyenne classique qui soutient les institutions sans en définir les règles.
  - **Réalisme néoclassique :** Courant théorique des relations internationales qui prolonge le réalisme structurel de Kenneth Waltz (1979) en intégrant des variables internes telles que les perceptions des dirigeants, la cohésion des élites et la capacité institutionnelle de mobilisation des ressources. Ces variables expliquent pourquoi des États placés dans des positions structurelles similaires peuvent adopter des stratégies diplomatiques différentes.
  - **Soft power :** Concept introduit par Joseph Nye (2004) désignant la capacité d'un État à influencer d'autres acteurs par l'attraction plutôt que par la contrainte. Cette attraction peut provenir de la culture, des valeurs, du modèle institutionnel ou de la légitimité perçue de la politique étrangère. Il s'oppose au hard power, fondé sur la force militaire ou la coercition économique. Le smart power correspond à la combinaison stratégique de ces deux registres pour maximiser l'influence internationale.
  - **Zones d'ambiguïté calculée :** Espaces diplomatiques dans lesquels un État maintient volontairement une position non alignée afin de préserver sa liberté de manœuvre et sa valeur de négociation. L'ambiguïté n'est pas le résultat d'une indécision mais d'un calcul stratégique. La position non tranchée constitue un actif diplomatique qui perd de sa valeur lorsqu'elle est clarifiée.
-

## **I. Rupture ou reconfiguration ? La diplomatie marocaine face à la multipolarité**

Depuis le début des années 2000, le Royaume du Maroc a profondément reconfiguré les instruments de sa politique étrangère : affirmation africaine structurée, partenariats sécuritaires pluridirectionnels, diplomatie géoéconomique ambitieuse, projection religieuse transnationale. Cette reconfiguration soulève une question que la littérature existante n'a pas encore tranchée.

En décembre 2020, le Royaume du Maroc engage la normalisation de ses relations diplomatiques avec Israël, dans le cadre des Accords d'Abraham, aboutissant à la reconnaissance par l'administration américaine de la marocanité du Sahara occidental marocain. En mai 2021, après que Madrid a accueilli le chef du Polisario pour des soins médicaux, Rabat suspend ses contrôles migratoires à Ceuta et Melilla, 10 000 personnes franchissent la frontière en quarante-huit heures. En mars 2022, le Maroc s'abstient lors du vote de l'Assemblée générale des Nations Unies condamnant l'invasion russe de l'Ukraine, aux côtés de la Chine et de l'Inde.

Ces trois événements, pris ensemble, posent une question qui dépasse le commentaire conjoncturel. Ils révèlent une diplomatie de pays qui use simultanément de registres normalement exclusifs : la normalisation avec Israël dans l'enceinte des Accords d'Abraham, la coercition migratoire comme levier sur l'Union européenne, l'abstention onusienne comme monnaie d'échange avec des puissances perçues comme antagonistes par ses principaux partenaires. La question centrale est la suivante : la diplomatie marocaine sous Mohammed VI constitue-t-elle une rupture doctrinale avec l'héritage de Hassan II, ou une reconfiguration d'objectifs constants par des instruments inédits ?

La littérature n'a pas tranché. Les analyses dominantes des années 2000 insistent sur la continuité dynastique et minimisent les innovations du règne (Fernández-Molina, 2016 ; Zoubir & Amirah-Fernández, 2008). Plusieurs travaux plus récents, notamment produits par des think tanks, signalent des ruptures sans les inscrire dans un cadre théorique qui en rendrait compte (Waincott, 2018). Le résultat est une littérature qui oscille entre deux réponses également insatisfaisantes : tout a changé, ou rien n'a vraiment changé.

Cet article propose une troisième lecture. La politique étrangère marocaine sous Mohammed VI ne constitue ni une rupture doctrinale ni une simple continuité incrémentale. Elle représente une reconfiguration de la logique de la puissance marocaine. Ses finalités restent stables, mais la conception de ce qui produit de l'influence a changé. Hassan II travaillait à préserver ; Mohammed VI travaille à enchaîner. Cette distinction, qui peut sembler fine, est analytiquement décisive.

L'argument central est que le hedging institutionnalisé, au sens où Kuik (2008) en a précisé la variante des États moyens, est la catégorie qui organise le mieux cette évolution. Non comme concept parmi d'autres, mais comme logique centrale à partir de laquelle les autres instruments, le pivot africain, la géoéconomie, la diplomatie religieuse, le lawfare, deviennent intelligibles. Ce sont les manifestations concrètes d'une stratégie unique : créer des interdépendances suffisamment profondes pour que toute rupture soit coûteuse pour la partie qui l'initie.

### **Méthodologie et sources**

L'analyse repose sur une comparaison diachronique des règnes de Hassan II (1961–1999) et de Mohammed VI (1999–2025), croisée avec une triangulation empirique. Les données mobilisées proviennent d'institutions internationales (CNUCED, Banque mondiale, OCDE), de sources primaires officielles (résolutions CSNU, avis CIJ 1975, arrêts CJUE, discours royaux), et de travaux académiques indépendants. Une partie des statistiques émanant d'institutions marocaines reflète des cadrages officiels ; dans ces cas, une vérification par des sources tierces a été systématiquement recherchée. L'autonomie stratégique est opérationnalisée à travers quatre indicateurs mesurables : diversification du portefeuille de partenariats formels ; capacité à imposer des coûts aux partenaires lors des crises documentées ; accès indépendant aux ressources économiques et sécuritaires ; latitude décisionnelle dans les instances multilatérales.

L'approche est rétrospective : elle identifie des convergences progressivement consolidées sans présupposer une planification linéaire que les trajectoires diplomatiques réelles ne suivent jamais. Certaines des séquences analysées doivent autant à la contingence qu'à la stratégie délibérée ; nommer cela est une précaution épistémique, non une disqualification de l'analyse.

## **II. Cadre théorique : Une grille de lecture hybride et ses applications marocaines**

### **2.1. Réalisme structurel : pertinences et angles morts**

Le réalisme structurel de Waltz (1979) constitue le point de départ nécessaire mais insuffisant. Dans un système anarchique, les États maximisent leur sécurité en fonction de la distribution de puissance. La fragmentation des centres de puissance depuis 2008 (montée de la Chine, retour de la Russie, diffusion de capacités vers les acteurs du Sud global) offre aux puissances intermédiaires des marges de manœuvre inédites. Pour le Maroc, multiplier les options d'alignement disponibles revient mécaniquement à réduire le coût de la diversification.

La version offensive du réalisme (Mearsheimer, 2001) ajoute que les États ne peuvent jamais se satisfaire de leur niveau de puissance dans un système où la sécurité ne peut être pleinement garantie. Cette logique d'accumulation permanente éclaire l'engagement croissant du Maroc en Afrique et sa gestion offensive du Sahara occidental marocain, transformée en projet de consolidation irréversible. Schweller (1994) affine cette lecture en distinguant États statu quo et États révisionnistes : le Maroc occupe une position médiane singulière, essentiellement statu quo dans ses relations avec les grandes puissances occidentales, révisionniste dans son environnement maghrébin et sahélien.

Deux limites du réalisme structurel doivent cependant être signalées. Il ne peut pas expliquer pourquoi le Maroc a choisi l'Afrique plutôt que le monde arabe comme théâtre de projection prioritaire : ce choix relève d'une analyse des identités politiques que Waltz excluait délibérément de son cadre. Par ailleurs, le réalisme waltzien traite les préférences des États comme exogènes, alors que la diplomatie religieuse marocaine est précisément une tentative de construire des préférences chez des partenaires étrangers. Ce que Nye (2004, 2011) a théorisé sous le terme de smart power : la combinaison délibérée de ressources matérielles limitées et d'instruments normatifs pour maximiser l'influence là où la coercition militaire n'est pas disponible.

### **2.2. Théorie des puissances moyennes et niche diplomacy**

La théorie des puissances moyennes (Cooper, 1997 ; Ungerer, 2007) offre un cadre complémentaire irremplaçable. Les middle powers exercent une influence sectorielle

disproportionnée en choisissant des niches d'engagement où ils peuvent structurer les règles du jeu. Cooper (1997) identifie trois comportements caractéristiques : multilatéralisme préférentiel, diplomatie par coalitions, internationalisme fonctionnel. Appliqué au Maroc, ce cadre révèle une stratégie de niches multiples articulées : sécurité sahélienne (formation d'imams, contre-radicalisation), médiation islamique internationale (Commandeur des Croyants), intégration économique africaine (investissements, zones industrielles).

Le multilatéralisme marocain présente toutefois une déviation notable par rapport au modèle classique : il n'est pas désintéressé. Les enceintes multilatérales (Union Africaine, OCI, Ligue Arabe, Conseil de sécurité) sont instrumentalisées comme plateformes de promotion d'intérêts nationaux bien définis, principalement le dossier sahraoui. Ce multilatéralisme instrumental ne disqualifie pas l'appartenance du Maroc à la catégorie des puissances moyennes ; il en révèle la variante réaliste, que l'on peut qualifier de middle power révisionniste.

### 2.3. Hedging institutionnalisé : définition et distinction

La stratégie de hedging théorisée par Kuik (2008, 2021) et Goh (2005) désigne une approche visant à éviter tout alignement exclusif par la multiplication de partenariats équilibrés et potentiellement antagonistes. Elle diffère du non-alignement classique de la période bipolaire sur deux points essentiels : elle n'implique pas de neutralité (l'État hedger entretient des partenariats actifs et profonds avec des pôles multiples) et elle est fondamentalement pragmatique et révisable, non doctrinale.

Kuik (2008, p. 162) distingue le hedging indirect (maintien d'options avec des puissances rivales) du hedging institutionnalisé (ancrage des partenariats dans des structures formelles qui créent des coûts élevés à la rupture). La variante marocaine relève clairement de la seconde catégorie.

Nous proposons ici l'expression hedging institutionnalisé pour désigner une forme particulière de hedging dans laquelle les partenariats ne se limitent pas à la diversification des alignements, mais sont délibérément ancrés dans des structures formelles, telles que les accords d'investissement, les partenariats industriels et les formations institutionnelles. Ces dispositifs créent des coûts élevés de rupture, asymétriquement défavorables au partenaire. Cette formalisation analytique étend le cadre de Kuik (2008)

**Cadre axial de la politique étrangère marocaine sous Mohammed VI (1999–2025)**



Figure 1. Architecture du hedging institutionnalisé marocain

La logique en est la suivante : chaque partenariat est structuré de manière à créer des interdépendances mutuelles difficiles à dénouer. Les accords de libre-échange engendrent des industries exportatrices dans les pays partenaires ayant un intérêt direct à la poursuite des relations. Les programmes de formation d'imams tissent des réseaux de fidélité religieuse institutionnelle. Les investissements en Afrique créent des emplois locaux dont la suppression créerait des contraintes politiques pour les partenaires. Ce n'est pas du hedging passif : c'est une architecture délibérée d'interdépendances contraignantes. En termes quantitatifs, le Maroc entretient des relations diplomatiques avec 163 États, a conclu plus de 50 accords de libre-échange ou de partenariat économique, et dispose de 119 représentations diplomatiques à l'étranger (MAECI, 2024).

**2.4. Géoméconomie critique**

Blackwill et Harris (2016) définissent la géoméconomie comme l'utilisation délibérée d'instruments économiques (commerce, investissement, énergie, aide, infrastructure) pour produire des effets géopolitiques favorables. Cette définition capture précisément

la logique dominante de la diplomatie marocaine depuis le milieu des années 2000 : chaque investissement en Afrique, chaque accord de libre-échange, chaque projet d'infrastructure énergétique est analysable comme un instrument géopolitique autant que comme une décision commerciale. L'économique n'est plus un registre parallèle à la politique : il en est le vecteur principal.

### 2.5. Lawfare comme instrument diplomatique

Le concept de *lawfare* (Kittrie, 2016 ; Dunlap, 2001) désigne l'utilisation instrumentale du droit international, des mécanismes juridiques et des enceintes judiciaires comme substitut ou complément aux moyens diplomatiques classiques. Il peut être *offensif* (mobiliser le droit pour consolider des gains territoriaux ou normatifs) ou *défensif* (utiliser les procédures juridiques pour neutraliser des pressions externes). La diplomatie marocaine sur le Sahara occidental marocain et sur les accords UE-Maroc illustre simultanément ces deux formes.

### 2.6. Constructivisme et identité diplomatique

Le cadre constructiviste (Wendt, 1999) apporte une dimension que le pur réalisme ne peut saisir : les identités politiques que la diplomatie marocaine produit et mobilise ne sont pas de simples rhétoriques. L'identité de « pont entre l'Europe et l'Afrique », celle de « gardien d'un islam modéré », celle de « partenaire africain de développement ». Ces constructions sont des actifs diplomatiques tangibles. La réintégration de l'Union Africaine en 2017 n'est pas seulement un mouvement réaliste de réinsertion multilatérale : c'est la réaffirmation publique d'une identité africaine que trente-trois ans d'absence institutionnelle avaient affaibli mais non effacée. C'est précisément ce que le constructivisme explique là où le réalisme bute : pourquoi l'Afrique, et non le monde arabe, comme théâtre de projection prioritaire.

### **III. Les fondements doctrinaux permanents : Ce qui ne change pas et pourquoi**

#### **3.1. La centralité structurante de la question sahraouie**

Il n'existe pas de dimension de la politique étrangère marocaine qui ne soit, à un degré ou un autre, conditionnée par la question du Sahara occidental marocain. Cette centralité dépasse un registre nationaliste. Elle renvoie à un calcul stratégique dont les déterminants sont économiques, géographiques et dynastiques à la fois.

Sur le plan économique, le sous-sol sahraoui recèle les plus importantes réserves de phosphate au monde après celles du Maroc lui-même, et ses eaux territoriales constituent l'un des écosystèmes marins les plus riches de l'Atlantique. Sur le plan géographique, le contrôle de la façade atlantique saharienne est une condition structurelle d'une projection hégémonique crédible vers le Sahel et l'Afrique de l'Ouest : sans cette profondeur stratégique, le Maroc reste confiné au nord du Sahara. Sur le plan dynastique, la Marche Verte d'octobre 1975, organisée par Hassan II sur fond de crise de succession non résolue, a soudé l'identité nationale autour du projet sahraoui d'une manière que le champ politique marocain n'a jamais remise en question depuis.

La transition vers la proposition d'autonomie élargie soumise au CSNU en avril 2007 constitue une mutation tactique décisive. En s'appropriant le langage de la résolution pacifique et du multilatéralisme onusien, le Maroc a réussi à imposer le cadre d'autonomie comme référence dans les résolutions successives 1754 (2007), 1813 (2008), 2440 (2018) et 2797 (2025) — un succès de repositionnement remarquable dans un dossier où le droit international impose des contraintes considérables.

#### **3.2. L'ancrage occidental : entre dépendance structurelle et choix délibéré**

Cette dualité est fondamentale pour comprendre les marges de manœuvre réelles de la diplomatie marocaine. Les chiffres de la dépendance structurelle sont parlants : l'Union européenne représente environ 60 % des échanges extérieurs du Maroc, soit 45,8 milliards d'euros d'échanges bilatéraux en 2023 (Commission Européenne, 2022 ; actualisé MAECI 2024). La France et l'Espagne restent les premiers partenaires commerciaux et les premières sources d'investissements directs étrangers (3,2 milliards d'euros annuels en moyenne sur 2019–2023). Les transferts de la diaspora marocaine

établie en Europe représentent 8 à 10 % du PIB. L'accès aux marchés financiers internationaux dépend largement de la notation de crédit, elle-même corrélée à la qualité de la relation avec les institutions de Bretton Woods.

Mais cet ancrage est aussi un choix stratégique délibéré : la crédibilité occidentale du Maroc est un actif de négociation précieux dans les enceintes multilatérales, sur les marchés de capitaux, et dans les discussions sur le statut du Sahara occidental marocain. Mohammed VI a constamment approfondi cet ancrage (Statut avancé UE-Maroc (2008), accord de libre-échange avec les États-Unis (2004), coopération militaire structurée avec les membres de l'OTAN), tout en cherchant à en renégocier les termes asymétriques. Les crises répétées avec les partenaires européens (Espagne en 2021, France en 2022, tensions UE sur les accords de pêche) ne signalent pas une remise en cause de l'ancrage mais une assertivité accrue dans la négociation de sa rémunération.

### **3.3. La prépondérance décisionnelle monarchique**

L'article 42 de la Constitution de 2011 dispose que le Roi est « Chef suprême des Forces Armées Royales », « Commandeur des Croyants » et garant « de la pérennité et de la continuité de l'État ». Dans la pratique diplomatique, cette disposition se traduit par un rôle central et déterminant de l'institution monarchique dans l'orientation de la politique étrangère. Les ministères des Affaires Étrangères agissent comme exécutants d'orientations définies en amont par les conseillers royaux ; les ambassadeurs sont des représentants personnels du Roi autant que des agents de l'État ; les engagements internationaux sont garantis par la parole royale, ce qui leur confère une crédibilité de signalisation que les démocraties parlementaires peinent à reproduire dans des délais comparables.

Cette centralisation produit des avantages comparatifs que Brownlee (2007) associe aux systèmes d'autorité personnalisée : cohérence stratégique dans la durée longue, rapidité décisionnelle en situation de crise, confidentialité des arbitrages internes. Elle s'accompagne également de mécanismes d'ajustement discrets (consultations élargies, arbitrages technocratiques, interactions régulières avec les partenaires internationaux) qui permettent d'intégrer différentes expertises dans la conduite de la politique étrangère.

## **IV. Le pivot africain : Architecture d'une ambition d'influence régionale structurée**

### **4.1. Du retrait de l'OUA à la réintégration de l'UA : logique d'une trajectoire**

Pour mesurer la portée stratégique du pivot africain de Mohammed VI, il faut partir du coût réel du retrait de l'Organisation de l'Unité Africaine en novembre 1984. Sur le plan normatif, l'absence de trente-trois ans a permis à l'Algérie de structurer les normes continentales sur le Sahara occidental marocain sans contrepoids direct marocain : l'UA a développé une position institutionnelle favorable à la décolonisation qui a contraint la marge de manœuvre diplomatique de Rabat. Sur le plan économique, le Maroc a manqué les premières phases de l'intégration africaine, dont la signature de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf) en 2018 puis sa mise en vigueur opérationnelle en 2021.

La réintégration en janvier 2017, appuyée par 39 voix pour et seulement 9 contre lors du 28<sup>e</sup> sommet de l'UA à Addis-Abeba, est le résultat d'une campagne diplomatique conduite sur plusieurs années (Hernando de Larramendi & Tomé-Alonso, 2017). Entre 2013 et 2017, Mohammed VI a effectué plus de vingt visites officielles en Afrique subsaharienne, signant lors de chacune d'elles des dizaines d'accords bilatéraux dans les secteurs bancaire, agricole, énergétique et de formation (MAECI, 2024). Son discours de réintégration en formule le positionnement : « L'Afrique est notre maison commune. L'Afrique doit se nourrir elle-même. L'Afrique doit s'industrialiser. C'est un défi africain et marocain à la fois » (Discours royal, 30 janvier 2017). Cette formulation traduit une doctrine d'engagement économique d'abord, politique ensuite : une inversion délibérée de la logique des grandes puissances qui conditionnent l'investissement à l'alignement politique (Hernando de Larramendi & Tomé-Alonso, 2017).

### **4.2. L'architecture de l'investissement africain**

Le Maroc est devenu le deuxième investisseur africain sur le continent, après l'Afrique du Sud, avec des stocks d'investissements directs étrangers estimés à 4,7 milliards de dollars en 2022 (CNUCED, 2023, p. 47)<sup>1</sup>. es investissements directs marocains en

---

<sup>1</sup> Cette expansion a rencontré des résistances locales dans certains contextes nationaux, notamment dans des environnements marqués par une montée du souverainisme économique ou par une reconfiguration géopolitique

Afrique ont atteint 5 milliards de dirhams en 2024 (soit environ 460 millions de dollars, correspondant au flux annuel et distinct du stock cumulé cité supra), soit près de 20 % des IDE totaux du Royaume (Office des Changes, 2025 ; MAECI, 2024)<sup>2</sup>, avec une concentration sur des secteurs à fort impact structurel : agriculture, banque, énergies renouvelables.

La logique sectorielle est précise. Dans la banque, Attijariwafa Bank est présente dans 23 pays africains avec plus de 5 millions de clients et un total de bilan africain de 12 milliards de dollars (Attijariwafa, rapport annuel 2023 et Němečková, 2021) ; Bank of Africa (ex-BMCE Group) couvre 20 pays. Cette présence n'est pas seulement commerciale : elle permet l'accès à des informations économiques stratégiques sur les marchés africains et le financement de projets d'infrastructure selon des conditions que Rabat peut moduler. Dans les télécommunications, Maroc Telecom est présente dans 11 pays africains avec 68 millions d'abonnés en 2023, représentant plus de 30 % de son chiffre d'affaires total (Maroc Telecom, rapport annuel 2023).

L'OCP Group mérite une analyse distincte. Premier exportateur mondial de phosphate et d'engrais, il a développé des plateformes de production en Afrique subsaharienne, notamment au Nigeria, Éthiopie et au Ghana, dans le cadre de partenariats public-privé locaux. Dans des pays où l'agriculture représente entre 30 et 60 % du PIB (Banque mondiale, 2024), la dépendance aux engrais marocains crée une relation qui dépasse la simple transaction commerciale. C'est une conversion de la rente phosphatière en influence géopolitique continentale ; une géoéconomie au sens plein de Blackwill et Harris (2016).

La rivalité avec l'Algérie structure silencieusement le déploiement géographique, révélant une compétition plus profonde entre deux modèles de projection régionale aux logiques opposées. Cette rivalité s'inscrit dans une compétition plus large entre deux modèles de projection régionale profondément différents. Depuis les années 1980, l'Algérie a principalement mobilisé les cadres institutionnels africains et onusiens pour soutenir la reconnaissance de la RASD et maintenir le différend sahraoui dans le paradigme de la décolonisation. Cette stratégie, largement fondée sur l'exploitation de mécanismes

---

sahélienne après 2020. Ces contraintes ont conduit à une adaptation progressive des modalités d'implantation et à un recours accru aux partenariats mixtes.

<sup>2</sup> Ce chiffre, exprimé en dirhams, est distinct du stock cumulé en dollars cité supra, qui mesure l'encours total et non le flux annuel 2024.

normatifs hérités de la période post-coloniale, lui a permis d'influencer certaines positions diplomatiques au sein de l'Union africaine, mais elle demeure limitée dans sa capacité à produire des interdépendances économiques ou politiques durables sur le continent.

À l'inverse, le Maroc a progressivement développé une stratégie alternative fondée sur l'investissement économique, la coopération religieuse et la création d'interdépendances structurelles avec ses partenaires africains. Cette approche transforme progressivement les rapports de force diplomatiques en substituant aux logiques institutionnelles de reconnaissance politique une logique d'intégration économique et de coopération pragmatique.

L'analyse des visites royales et des accords signés révèle une concentration particulière sur les pays du Sahel central et de l'Afrique de l'Ouest francophone, espaces historiquement perçus comme relevant de la sphère d'influence diplomatique et sécuritaire de l'Algérie. Les coups d'État successifs au Mali (2021), au Burkina Faso (2022) et au Niger (2023) ont toutefois profondément reconfiguré cet environnement stratégique. L'affaiblissement des architectures sécuritaires traditionnelles y a ouvert un espace diplomatique dans lequel le Maroc a cherché à s'insérer.

En proposant une approche combinant coopération religieuse, investissements économiques et initiatives logistiques, Rabat s'est progressivement positionné comme un acteur alternatif dans la gestion des enjeux sahéliens, là où l'approche algérienne demeure historiquement centrée sur les instruments sécuritaires et militaires.

#### **4.3. Les limites structurelles du pivot africain**

Dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, les entreprises marocaines sont perçues comme des concurrentes des secteurs locaux plutôt que comme des partenaires du développement. Les griefs les plus fréquents concernent les marges d'intérêt bancaires supérieures aux standards régionaux et les tarifs de télécommunication élevés. Le contexte post-2020, marqué par une remise en cause des partenariats avec les acteurs étrangers perçus comme proches de l'Occident, crée des incertitudes dans des pays où les régimes militaires ont rompu avec leurs partenaires traditionnels. La présence du groupe Wagner/Africa Corps dans la bande sahélienne constitue un terrain compétitif que la diplomatie marocaine n'a pas encore pleinement intégré dans sa stratégie.

L'Initiative Atlantique, lancée par Mohammed VI en novembre 2023, s'inscrit précisément dans cette reconfiguration géopolitique. En proposant aux pays sahéliens enclavés, le Mali, Burkina Faso, Niger et le Tchad, un accès facilité à l'océan Atlantique via le futur port de Dakhla Atlantique, le Maroc offre une alternative structurelle à la dépendance historique de ces États envers les corridors commerciaux traditionnels reliant le Sahel aux ports algériens et sénégalais.

La portée géopolitique de cette initiative dépasse largement la dimension logistique. Un pays dont une part significative du commerce extérieur transite par des infrastructures marocaines développe mécaniquement une relation d'interdépendance économique et stratégique avec Rabat, ce qui tend à reconfigurer les équilibres diplomatiques dans l'espace sahélo-atlantique. Cette logique reproduit, à l'échelle sahélienne, le modèle de Tanger Med appliqué aux échanges euro-africains : la production d'influence par l'intégration des flux commerciaux.

Dans ce contexte, l'Initiative Atlantique contribue également à modifier la géographie économique régionale en réduisant la centralité stratégique de certains corridors commerciaux historiquement dominés par d'autres puissances régionales. Elle offre en outre au Maroc un argument de substitution crédible face aux acteurs sécuritaires extérieurs présents dans la région. Là où certains partenaires proposent avant tout une offre sécuritaire fondée sur la présence militaire, l'approche marocaine privilégie l'ouverture commerciale, l'intégration logistique et la coopération religieuse.

Ces modèles ne sont pas nécessairement exclusifs, puisque plusieurs États sahéliens continueront probablement à entretenir des partenariats diversifiés, mais la spécificité de l'offre marocaine réside dans son caractère non coercitif et dans la durabilité structurelle des interdépendances économiques qu'elle produit.

## **V. L'architecture du hedging multipolaire : Gérer l'interdépendance sans s'y perdre**

### **5.1. Le volet sécuritaire**

La relation sécuritaire avec les États-Unis constitue le pilier de l'architecture diplomatique marocaine. Elle repose sur trois couches complémentaires : la désignation comme allié majeur non-OTAN (Major Non-NATO Ally), accordée par

l'Administration Bush en juin 2004, qui ouvre l'accès aux transferts de technologie militaire et aux formations conjointes ; la coopération antiterroriste structurée : la Direction Générale de la Surveillance du Territoire (DGST) est identifiée par les services américains comme l'un des partenaires de renseignement les plus actifs et fiables dans la région MENA (US State Department, 2023) ; la participation aux exercices Africa Lion, organisés annuellement sous commandement d'AFRICOM depuis 2002 sur le territoire marocain.

La normalisation avec Israël, formalisée dans le cadre des Accords d'Abraham en décembre 2020, illustre la sophistication des triangulations sécuritaires marocaines. Cette démarche de normalisation s'est inscrite dans la continuité des liens historiques unissant le Maroc à sa communauté juive établie en Israël, estimée à 700 000 personnes, avec laquelle des contacts informels étaient entretenus depuis les années 1990. Son aboutissement a conduit à la reconnaissance par l'administration américaine de la marocanité du Sahara occidental marocain, faisant de cette séquence l'une des triangulations diplomatiques les plus sophistiquées du règne. Cette opération triangulaire révèle une capacité à gérer des lignes de fracture symbolique majeures sans rupture relationnelle : la normalisation a été condamnée par plusieurs États arabes sans produire de rupture diplomatique avec l'OCI ni avec les États du Golfe.

## **5.2. Le volet économique : de la dépendance à l'asymétrie inversée**

La gestion de la crise diplomatique avec l'Espagne en mai 2021 révèle comment une asymétrie structurelle peut être partiellement compensée. Lorsque Madrid a accueilli Brahim Ghali pour des soins médicaux, Rabat a suspendu temporairement les contrôles migratoires aux enclaves de Ceuta et Melilla, permettant à près de 10 000 migrants de franchir la frontière en moins de 48 heures. Le signal coercitif était explicite, et l'Espagne a revu sa position sur le Sahara occidental marocain dès mars 2022. Ce n'est pas un incident isolé : c'est la démonstration calibrée d'un levier dont l'existence est connue de toutes les parties et dont la simple menace d'activation suffit à infléchir les comportements<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> *Nuisance power* : capacité d'un acteur structurellement plus faible à imposer des coûts élevés à un partenaire plus puissant en suspendant un service dont ce dernier est intrinsèquement dépendant, sans que cette suspension constitue un acte hostile au sens du droit international.

L'épisode a toutefois révélé les limites d'un usage intensif de ces leviers : les coûts économiques indirects, les tensions prolongées avec l'Union européenne et les répercussions réputationnelles ont conduit à un recalibrage ultérieur de la gestion migratoire. Il illustre ainsi moins une doctrine coercitive durable qu'un ajustement ponctuel dans un contexte de forte tension bilatérale.

En parallèle, l'accord de libre-échange avec les États-Unis (entré en vigueur en janvier 2006) a créé un partenariat commercial croissant : les échanges bilatéraux ont atteint 4,2 milliards de dollars en 2022, avec un accès préférentiel pour les exportations marocaines. La Chine, depuis l'adhésion à l'Initiative Ceinture et Route (2015), représente un partenaire commercial de premier rang dans les équipements industriels, avec des projets d'infrastructure se chiffrant en milliards de dollars. Le Maroc a cependant soigneusement limité l'accès chinois aux secteurs stratégiques, maintenant une asymétrie favorable aux partenaires occidentaux dans la structure globale du hedging.

### **5.3. Le volet normatif : zones d'ambiguïté calculée**

L'abstention du Maroc lors du vote de l'Assemblée générale des Nations Unies du 2 mars 2022 condamnant l'invasion russe de l'Ukraine, partagée avec 34 autres États dont la Chine et l'Inde, illustre la sophistication de la gestion des zones d'ambiguïté multilatérales. Ce n'est pas un alignement avec la Russie, mais pas non plus une solidarité sans réserve avec l'Occident. Le calcul est multifactoriel : la dépendance céréalière (blé russo-ukrainien représentant ~40 % des importations marocaines en 2021, selon l'Office des Changes), les relations russes avec l'Algérie (cliente prioritaire des armements russes en Afrique du Nord), et la valeur de l'ambiguïté comme monnaie d'échange dans les négociations sur le Sahara. Ce positionnement est cohérent avec le hedging institutionnalisé de Kuik (2008) : conserver des options multiples, y compris avec des acteurs perçus comme hostiles par les partenaires principaux.

La reconnaissance américaine du Sahara marocain en décembre 2020, obtenue au prix de la normalisation avec Israël, a créé un malaise diplomatique palpable au sein de l'UE, dont plusieurs États membres (Espagne, Allemagne, Suède) n'ont pas suivi Washington. Cette divergence transatlantique illustre un coût réel du hedging : les succès sur un axe peuvent fragiliser d'autres relations dans un système où les partenaires observent attentivement les choix des uns et des autres.

## **VI. La diplomatie géoéconomique : Quand l'économie devient instrument de puissance**

### **6.1. Géoéconomie vs politique économique extérieure**

La distinction est analytiquement fondamentale. Une politique économique extérieure cherche à maximiser les gains commerciaux d'un État. La géoéconomie, telle que la définissent Blackwill et Harris (2016), utilise délibérément des instruments économiques pour atteindre des objectifs de puissance qui dépassent la maximisation commerciale. Ce n'est pas la performance économique qui intéresse l'analyste géoéconomique, mais la production d'effets géopolitiques par des moyens économiques. Appliqué au Maroc, ce cadre distingue les investissements africains commercialement rentables des investissements stratégiquement nécessaires même lorsqu'ils sont marginalement profitables, et différencie les accords de libre-échange envisagés comme instruments d'intégration de ceux mobilisés comme leviers de dépendance asymétrique.

### **6.2. Tanger Med : le hub comme levier de puissance structurelle**

Le port de Tanger Med illustre parfaitement cette logique. Inauguré en 2007 et considérablement étendu jusqu'en 2023, il traite aujourd'hui 9 millions d'équivalents vingt pieds (EVP), se classant parmi les vingt-cinq premiers ports mondiaux et premier hub portuaire d'Afrique et de Méditerranée (Tanger Med Port Authority, 2024)<sup>4</sup>. Situé au détroit de Gibraltar, point de passage de 15 % du commerce maritime mondial, il est intrinsèquement incontournable pour les routes commerciales entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique. Mais sa signification géopolitique va au-delà de la performance logistique : plus de 1 000 entreprises multinationales sont implantées dans les zones industrielles adjacentes, employant directement 80 000 personnes. Ces entreprises constituent des relais d'intérêts favorables au Maroc dans leurs pays d'origine, une stabilité structurelle produite non par la menace, mais par l'interdépendance.

### **6.3. Les zones industrielles : intégration dans les chaînes de valeur mondiales**

---

<sup>4</sup> Ce traitement de près de neuf millions d'EVP a favorisé l'implantation de plus de mille entreprises multinationales dans les zones industrielles adjacentes. Ces acteurs privés constituent des relais structurels d'intérêts favorables à la stabilité du cadre marocain dans leurs pays d'origine — une forme de lobbying géopolitique produit par l'investissement logistique.

L'écosystème automobile (Renault-Tanger depuis 2012 (400 000 véhicules/an), Stellantis-Kénitra depuis 2019), a fait du Maroc le premier exportateur automobile d'Afrique. Les exportations du secteur ont atteint 154,49 milliards de dirhams en 2025, contre 157,59 milliards en 2024, enregistrant un léger recul d'environ 2 % (Office des Changes, 2025). Malgré cette correction conjoncturelle, l'automobile demeure le principal secteur exportateur du Maroc. La signification géopolitique de cette intégration est considérable : l'industrie automobile européenne (Renault, Stellantis, et leurs centaines de sous-traitants) a un intérêt direct et mesurable à la stabilité macroéconomique du Maroc et à la préservation de l'accès préférentiel au marché marocain. L'UE ne peut pas imposer de sanctions économiques sans mettre en péril ses propres chaînes d'approvisionnement industrielles, une forme de dissuasion économique structurelle.

#### **6.4. La diplomatie énergétique et la transition verte**

Le positionnement sur la transition énergétique représente l'axe géoéconomique le plus prospectif. Le Maroc dispose d'un gisement solaire parmi les plus importants du monde (irradiation directe normale supérieure à 2 600 kWh/m<sup>2</sup>/an dans les provinces sahariennes). Les capacités renouvelables installées ont atteint 46 % de la puissance nationale en 2024, avec un objectif de 52 % en 2030 (ONEE, 2024). Dans le contexte de la crise énergétique européenne post-février 2022, conséquence directe des sanctions sur les hydrocarbures russes, le Maroc a saisi l'opportunité : en se positionnant comme fournisseur alternatif d'énergie verte, il a converti la crise énergétique européenne en levier diplomatique pour obtenir des avancées politiques sur le Sahara occidental marocain — une illustration de la géoéconomie comme pragmatisme stratégique.

### **VII. Le soft power religieux : La diplomatie de l'islam malikite comme sécurité normative**

#### **7.1. L'islam institutionnalisé comme instrument géopolitique**

Le titre d'Amir al-Mu'minin, consacré par l'article 42 de la Constitution de 2011, ne constitue pas une désignation symbolique mais le fondement institutionnel d'une autorité religieuse à portée transnationale. Sous Mohammed VI, cette prérogative a fait

l'objet d'une réinterprétation stratégique progressive, visant à transformer un attribut de légitimation interne en instrument de projection normative externe (Wainscott, 2018). Cette institutionnalisation d'un islam d'État à vocation externe a été analysée comme une forme de diplomatie religieuse structurée (Buehler, 2020), reposant sur la promotion d'un islam malikite présenté comme modéré et compatible avec les exigences contemporaines de stabilité politique et de sécurité des États partenaires.

Sa matérialisation la plus structurée est l'Institut Mohammed VI de Formation des Imams, Morchidines et Morchidates, inauguré à Rabat en mars 2015. Les données pour 2024 indiquent que l'Institut a formé plus de 3 000 imams et prédicatrices issus de 32 pays (Ministère des Habous, 2024) : Mali, Guinée, Côte d'Ivoire, Tunisie, Libye, Égypte, Niger, Burkina Faso, et plusieurs États européens (France, Belgique, Allemagne) à la demande expresse de leurs gouvernements. Ce dernier point mérite attention : des démocraties occidentales ont accepté de déléguer partiellement la formation religieuse de leurs communautés musulmanes à l'État marocain, ce qui constitue un aveu implicite de l'efficacité du modèle.

La logique géopolitique est triple. L'exportation d'un islam malikite institutionnellement structuré crée des réseaux de fidélité intellectuelle vers Rabat dans les communautés bénéficiaires. Ces réseaux constituent des relais d'influence informelle dans les pays d'accueil. Enfin, la formation religieuse est un vecteur de sécurité normative : en standardisant une lecture modérée de l'islam compatible avec les valeurs des États partenaires, le Maroc réduit la vulnérabilité de ces États aux recrutements djihadistes et crée une dépendance normative durable.

Cette stratégie génère des critiques relatives à la transparence et à la politisation du religieux, relayées par certaines organisations européennes. Ces controverses ne constituent pas une singularité du cas marocain mais illustrent la nature concurrentielle du champ normatif religieux dans un environnement marqué par la pluralité des offres d'autorité islamique.

## **7.2. Les confréries soufies : réseau d'influence informel en Afrique de l'Ouest**

La Tijaniyya<sup>5</sup> compte plusieurs dizaines de millions de fidèles en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, Mali, Niger, Mauritanie, Nigeria, Ghana. Ces fidèles maintiennent des liens spirituels réguliers avec les centres marocains, effectuent des pèlerinages à Fès, et entretiennent une déférence symbolique vis-à-vis du Commandeur des Croyants. Mohammed VI a systématiquement cultivé ce capital lors de ses visites en Afrique de l'Ouest, toujours articulées autour de trois registres simultanés : rencontres avec les chefs religieux, délégations d'hommes d'affaires, et cérémonies de signature d'accords institutionnels. Cette combinaison constitue un avantage comparatif difficilement reproductible par les concurrents régionaux.

## **7.3. Limites et risques : concurrences normatives et critiques de transparence**

La Turquie (réseau Diyanet présent dans plus de 40 pays), le Qatar (financement de mosquées et de médias islamiques) et, dans une moindre mesure, l'Iran (réseaux chiïtes croissants en Afrique subsaharienne) développent des stratégies concurrentes de projection religieuse. La compétition turco-marocaine en Afrique de l'Ouest est particulièrement documentée, Ankara contestant directement l'influence marocaine au Sénégal et en Mauritanie dans une dynamique plus large de projection religieuse structurée autour du réseau Diyanet et d'instruments éducatifs transnationaux (Öktem, 2021). Des organisations comme Transparency International et certaines ONG européennes soulèvent par ailleurs des questions sur la transparence des programmes de formation, critiques qui fragilisent le discours marocain de modération lorsqu'elles sont reprises dans les médias des pays d'accueil.

# **VIII. Le Sahara occidental marocain : Du dossier territorial au architecture géopolitique complexe**

## **8.1. Cadre juridique international**

L'avis consultatif de la Cour internationale de justice du 16 octobre 1975 constitue la pièce fondamentale du dossier (Zunes & Mundy, 2010), souvent mal interprétée par les

---

<sup>5</sup> Confrérie soufie dont Fès abrite le mausolée fondateur d'Ahmad al-Tijani (1737–1815).

deux parties. La Cour a conclu qu'elle n'avait pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale dans la décolonisation du Sahara occidental marocain et, en particulier, le principe d'autodétermination par l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire (CIJ, Avis consultatif, 16 octobre 1975, § 162). Cette formulation ambivalente a permis à chaque partie de s'en prévaloir : le Maroc y voit la confirmation d'un lien historique précolonial ; le Polisario et l'Algérie y lisent la confirmation que l'autodétermination reste applicable. Cette ambiguïté juridique fondamentale est le terreau dans lequel le lawfare marocain a prospéré.

La position algérienne consistant à se présenter comme simple « État voisin » dans le processus onusien apparaît cependant en tension avec la réalité géopolitique du conflit. Plusieurs analyses académiques et diplomatiques soulignent que l'Algérie constitue un acteur structurant du dossier sahraoui, tant par son soutien politique, militaire et logistique au Front Polisario que par l'accueil et l'administration des camps de Tindouf. Cette implication directe limite la portée de la qualification d'« État observateur » dans le processus de négociation.

La mobilisation de précédents de droit international comparé constitue l'une des lignes de front les moins exploitées du lawfare offensif marocain. Deux cas sont directement pertinents. Les îles Åland, territoire autonome finlandais dont la population est suédoise, bénéficient depuis 1921 d'un statut d'autonomie consacré par la Société des Nations et préservé lors de l'adhésion de la Finlande à l'Union européenne en 1995 (Société des Nations, Conseil, 1921) : ce précédent établit qu'une autonomie négociée peut constituer une solution définitive conforme au droit international sans référendum d'autodétermination. Le Tyrol du Sud, province autonome italienne à population germanophone, offre un second précédent : le paquet d'autonomie de 1972, longtemps contesté, a été validé par une déclaration de clôture autriche-italienne en 1992 (Parlement italien, 1972 ; République italienne & République d'Autriche, 1992) et est aujourd'hui considéré comme un modèle de gestion durable des territoires à identité composite. Ces deux cas partagent avec le dossier sahraoui une architecture commune : population distincte, territoire contesté entre souverainetés, solution négociée sans indépendance. Leur mobilisation systématique dans les plaidoyers marocains aux enceintes onusiennes et dans la communication diplomatique bilatérale avec les capitales européennes

permettrait de désactiver l'argument que l'autonomie constitue une exception : elle est, en droit international comparé, la règle.

Le droit international sur les territoires non autonomes (où le Sahara occidental marocain figure toujours sur la liste ONU) et la résolution 1514 (1960) de l'Assemblée générale constituent les fondements juridiques du camp adverse. Mais le droit international est rarement appliqué de manière uniforme : il est interprété, pondéré, et parfois contourné par les acteurs disposant de ressources diplomatiques suffisantes. La stratégie marocaine a précisément consisté à épuiser les ressources adverses dans les enceintes juridiques tout en construisant des faits accomplis diplomatiques.

## **8.2. L'architecture onusienne : de la MINURSO aux résolutions consolidées**

La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental marocain (MINURSO), créée par la résolution 690 du CSNU en 1991, est l'illustration la plus parfaite d'un blocage institutionnel internationalement entretenu. Le référendum prévu par les Accords de Houston (1997) n'a jamais eu lieu, faute d'accord sur les critères d'éligibilité des votants : le Maroc plaidant pour l'inclusion de tribus sahraouies historiquement liées à la Couronne, le Polisario et l'Algérie défendant une liste restrictive fondée sur le recensement espagnol de 1974. Cette impraticabilité tient moins à un refus de principe qu'à des contraintes techniques persistantes liées à la définition du corps électoral et à l'évolution démographique du territoire depuis 1991.

Plusieurs observateurs considèrent que la persistance du blocage institutionnel tient également aux divergences entre les principaux acteurs régionaux impliqués dans le dossier, au premier rang desquels l'Algérie, dont le soutien politique et logistique au Polisario constitue un facteur structurant de la configuration du conflit.

La stratégie onusienne marocaine a consisté à transformer progressivement le langage des résolutions annuelles du CSNU pour réduire la référence au référendum et consolider le cadre d'autonomie. La résolution 1754 (2007) a représenté un tournant : pour la première fois, le CSNU a salué les « efforts sérieux et crédibles » du Maroc en référence directe au Plan d'autonomie soumis en avril 2007. La résolution 2797 (2025) marque une étape supplémentaire dans la consolidation normative du cadre d'autonomie : en qualifiant pour la septième année consécutive l'initiative marocaine de 'base sérieuse et crédible', le Conseil de sécurité ancre cette formulation dans le langage diplomatique

onusien sans pour autant lui conférer de force juridique contraignante. Les résolutions adoptées sous Chapitre VI n'imposent aucune obligation aux parties ; elles produisent néanmoins un effet de présomption cumulatif dont l'inversion exigerait un renversement politique que les équilibres actuels au sein du Conseil rendent peu probable. Cette évolution est reflétée dans les déclarations de l'Envoyé personnel Staffan de Mistura, qui a régulièrement mentionné le Plan d'autonomie comme l'une des propositions sur la table dans ses briefings au CSNU depuis 2022 (Nations Unies, briefings CSNU 2022–2024).

Le caractère non contraignant des résolutions adoptées sous Chapitre VI maintient formellement ouvert le processus politique. L'évolution normative observée constitue une consolidation diplomatique progressive plutôt qu'une clôture juridique définitive.

### **8.3. Lawfare offensif et défensif**

Sur le front onusien, le Maroc a développé une stratégie d'accumulation normative dont la sophistication dépasse celle de la plupart des États de taille comparable. La reconnaissance américaine de décembre 2020 (Presidential Proclamation 10104) représente un saut qualitatif dans cette accumulation : une reconnaissance bilatérale d'une grande puissance permanente du CSNU<sup>6</sup>.

Dans cette configuration, le recours au droit international constitue également un instrument central de la compétition diplomatique autour du dossier sahraoui. La stratégie marocaine vise à consolider progressivement le cadre d'autonomie à travers une accumulation normative au sein du Conseil de sécurité, dont les résolutions successives privilégient depuis 2007 la recherche d'une solution politique réaliste, pragmatique et durable.

La diplomatie algérienne, en soutenant politiquement et logistiquement le Front Polisario tout en se présentant comme simple État voisin, tend à maintenir le différend dans le cadre historique de la décolonisation. Or, ce paradigme n'a jamais été explicitement privilégié par les organes exécutifs des Nations Unies dans la gestion contemporaine du dossier, le Conseil de sécurité ayant progressivement orienté le processus vers une solution politique négociée entre les parties.

---

<sup>6</sup> « The United States recognizes the sovereignty of the Kingdom of Morocco over the Western Sahara. » (Presidential Proclamation 10104, December 10, 2020).

Sur le front européen, les arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne constituent le défi juridique le plus sérieux. L'arrêt C-104/16 P du 21 décembre 2016 a établi que le Sahara occidental marocain ne fait pas partie du territoire marocain au sens des accords UE-Maroc, et que la population sahraouie est un « tiers » dont le consentement est nécessaire pour toute application des accords à ce territoire. Les arrêts de 2018 et 2024 (C-778/21 P et C-798/21 P) ont confirmé et précisé cette jurisprudence. La riposte marocaine relève du *lawfare* défensif : pression bilatérale sur les capitales européennes pour isoler la Commission dans ses positions juridiques, développement d'une argumentation juridique alternative fondée sur l'intégration économique progressive, et négociations techniques parallèles cherchant à contourner le blocage juridique par des arrangements politiques.

#### **8.4. Zones d'ombre et responsabilité épistémique**

Les débats contemporains autour de la politique étrangère marocaine s'inscrivent également dans un environnement médiatique international marqué par la circulation rapide d'allégations et d'interprétations concurrentes. Certaines controverses ont notamment porté sur l'usage potentiel d'outils de surveillance numérique dans différents contextes impliquant des acteurs étatiques.

Ces accusations ont fait l'objet d'enquêtes journalistiques et de procédures judiciaires dans plusieurs juridictions. À ce jour, aucune décision judiciaire définitive n'a établi de responsabilité étatique marocaine dans ces affaires, et les autorités marocaines ont formellement contesté ces allégations.

Dans ce contexte, une approche analytique rigoureuse impose de distinguer clairement entre controverses médiatiques, enquêtes en cours et conclusions juridiquement établies. Cette distinction relève d'une exigence méthodologique essentielle dans l'analyse des relations internationales contemporaines, où la circulation d'informations non vérifiées peut parfois précéder l'établissement des faits.

## IX. Analyse comparative — Tableau 1 : Hassan II vs Mohammed VI

Le tableau suivant synthétise les principales divergences et continuités selon neuf dimensions analytiques :

Dimension	Hassan II (1961–1999)	Mohammed VI (1999–2025)	Sources clés
Doctrine fondamentale	Réalisme défensif, consolidation territoriale	Réalisme néoclassique à visée régionale, projection et accumulation	Schweller (1994) ; Mearsheimer (2001)
Posture internationale	Alignement occidental fort, passivité multilatérale	Hedging institutionnalisé, multi-alignement actif	Kuik (2008) ; MAECI (2024)
Priorité régionale	Monde arabe et Maghreb	Afrique subsaharienne (pivot), Maghreb (contrainte)	CNUCED (2023) ; Discours royal 2017
Économie comme outil	Instrument accessoire de la diplomatie politique	Vecteur central de puissance géoéconomique	Blackwill & Harris (2016) ; OC Maroc (2024)
Islam et religion	Légitimité interne, Amir al-Mu'minin domestique	Instrument d'influence externe et sécurité normative	Constitution 2011, art. 42 ; Min. Habous (2024)
Sahara occidental marocain	Défense réactive du statu quo territorial	Offensive diplomatique + lawfare multilatéral	CSNU 1754 (2007) ; CSNU 2797 (2025)
Grandes puissances	Dépendance asymétrique assumée, faible levier	Réciprocité calculée, leviers actifs développés	FTA USA (2004) ; Commission UE (2022)
Gestion des crises	Prudence, retrait, évitement de l'escalade	Assertivité calibrée, signalisation coercitive	Crise Ceuta 2021 ; abstention ONU 2022
Cadre juridique	Défense réactive devant CIJ et ONU	Lawfare offensif et défensif simultané	CIJ (1975) ; CJUE (2024) ; CSNU 2797 (2025)

La lecture transversale de ces neuf dimensions révèle que la rupture entre les deux règnes n'est pas uniforme : elle est radicale sur certains axes et inexistante sur d'autres. Les continuités les plus nettes concernent les finalités ultimes, (intégrité territoriale, ancrage occidental, prépondérance monarchique), qui n'ont jamais été remises en question. Les ruptures les plus profondes portent sur les instruments : la transformation de l'islam en outil de projection externe, le passage d'une posture défensive à un lawfare offensif simultané, et surtout la substitution de l'économie à la politique comme vecteur principal d'influence. Ce que le tableau ne dit pas explicitement, mais que la comparaison rend visible, c'est que ces ruptures instrumentales ne sont pas indépendantes : elles forment un système cohérent dont la logique d'ensemble est l'enchaînement des partenaires plutôt que leur alignement.

## X. Jalons stratégiques (1999–2025) — Tableau 2

Année	Événement diplomatique	Source primaire	Impact stratégique
1999	Accession de Mohammed VI au trône	Dahir de succession, 30 juillet 1999	Rupture symbolique, continuité institutionnelle
2004	FTA USA–Maroc + Statut allié majeur non-OTAN	USTR 2004 ; Proclamation présidentielle USA	Consolidation axe Washington–Rabat
2006	Entrée en vigueur du FTA USA–Maroc	USTR Implementation Report 2006	Intégration commerciale accélérée
2007	Plan d'autonomie — Résolution CSNU 1754	S/RES/1754 (2007)	Transition vers offensive diplomatique sahraouie
2008	Statut avancé UE–Maroc	Décision Conseil UE, 13 octobre 2008	Partenariat privilégié sans adhésion — modèle unique
2015	Inauguration Institut Mohammed VI des Imams	Bulletin Officiel du Maroc, n°6356 (2015)	Soft power religieux institutionnalisé

2016	MoU gazoduc Nigeria– Maroc (NNPC– ONHYM)	Communiqué NNPC– ONHYM, décembre 2016	Ambition énergétique structurante Afrique de l’Ouest
2017	Réintégration de l’Union Africaine	Décision UA 639(XXVIII), janvier 2017	Lancement officiel du pivot africain multilatéral
2020	Accords d’Abraham — Reconnaissance USA du Sahara	Presidential Proclamation 10104, 10 déc. 2020	Pivot diplomatique majeur ; triangulation complexe
2021	Crise Ceuta–Espagne + Rupture algérienne	Communiqué MAECI, août 2021	Activation calibrée du levier migratoire ; recalibrage de la relation bilatérale avec Madrid
2022	Abstention ONU Ukraine ; révision relations France	Résolution A/RES/ES-11/1, 2 mars 2022	Affirmation d’autonomie stratégique assumée
2024	Arrêt CJUE invalide accords UE– Maroc/Sahara	CJUE, affaires C- 778/21 P et C-798/21 P	Lawfare défensif activé ; renégociation en cours
2025	Résolution CSNU 2797 consacre cadre autonomie	S/RES/2797 (2025)	Consolidation normative progressive du cadre d’autonomie comme référence centrale

La chronologie révèle une structure en deux temps distincts. Entre 1999 et 2015, le Maroc consolide ses ancrages institutionnels existants et pose les bases de sa diversification : accords de libre-échange, statut avancé UE, plan d'autonomie sahraoui. Entre 2017 et 2025, une deuxième phase s'ouvre avec la réintégration africaine, qui marque le passage d'une diplomatie défensive à une diplomatie d'accumulation active. Le jalon 2020, caractérisé par les Accords d'Abraham et reconnaissance américaine, constitue le point d'inflexion structurant de l'ensemble : pour la première fois, le Royaume obtient d'une grande puissance permanente du Conseil de sécurité une reconnaissance bilatérale de la marocanité du Sahara occidental, transformant une position de résistance juridique en gain diplomatique positif. Les jalons 2024 et 2025

indiquent que ce momentum normatif rencontre désormais une résistance juridique européenne dont la gestion conditionnera la trajectoire de la décennie suivante.

## XI. Portefeuille d'instruments géoéconomiques — Tableau 3

Secteur	Acteurs principaux	Réseau / Portée	Indicateurs 2023–2024	Impact stratégique	Source
Ports & Logistique	TMSA (Tanger Med), ANP	Détroit de Gibraltar ; façade atlantique	9 M EVP ; top 20 mondial ; >1 000 MNE implantées	Dépendances opérationnelles mutuelles ; lobbying structurel MNE	Tanger Med Port Authority (2024)
Finance & Banque	Attijariwafa Bank, Bank of Africa (BMCE)	23 pays africains	>5 M clients ; bilan africain >12 Mds \$	Contrôle flux capitaux ; influence sur décisions gouvernementales	Attijariwafa Annual Report (2023)
Industrie & ZFI	Renault, Stellantis, Safran, Boeing, Airbus	Tanger, Kénitra, Casablanca	Export auto : 8,5 Mds€ ; 150+ entreprises aéro	Intégration chaînes de valeur UE ; dissuasion économique structurelle	Office des Changes (2024)
Énergie & Renouvelables	MASEN, ONEE, ACWA Power, EDF	Noor Ouarzazate ; provinces sahariennes ; projet Xlinks	46% renouvelables installées (2024)	Levier énergétique post-2022 ; ancrage géopolitique via câbles sous-marins	ONEE (2024)
Agriculture & Phosphates	OCP Group	35+ pays africains (engrais)	CA OCP >10 Mds\$ (2022) ; 1er	Contrôle sécurité alimentaire africaine ; dépendance	CNUCED (2023)

			exportateur mondial	structurelle États importateurs	
Télécom & Numérique	Maroc Telecom (Mauritel, Onatel, Sotelma)	11 pays africains	68 M abonnés (2023) ; CA Afrique >30% du total	Influence sur infrastructures numériques ; données commerciales stratégiques	Maroc Telecom (2023)

Ce que le tableau présente secteur par secteur doit être lu comme un système intégré : c'est la combinaison des six piliers, et non leur addition, qui produit l'effet stratégique. La logistique portuaire crée les conditions d'implantation industrielle ; l'implantation industrielle génère des chaînes d'approvisionnement dont la rupture serait coûteuse pour les partenaires européens ; la présence bancaire africaine finance les projets d'infrastructure qui renforcent la dépendance des États africains ; les engrais OCP conditionnent la sécurité alimentaire des pays importateurs ; la présence télécom fournit des données commerciales stratégiques qui informent les décisions d'investissement ultérieures. Chaque secteur produit une interdépendance ; leur articulation produit une architecture. C'est précisément cette architecture systémique, et non la performance économique de chaque instrument pris isolément, qui constitue le fondement du hedging institutionnalisé tel qu'il a été défini dans ce rapport.

## **XII. Benchmark régional : Algérie, Turquie, Maroc face à la multipolarité**

La comparaison avec l'Algérie et la Turquie n'est pas un exercice de symétrie : les trois États ont des profils de puissance, des ressources et des contraintes structurelles incomparables. Elle est utile parce qu'elle révèle, par contraste, ce qui est spécifique à la stratégie marocaine et ce qui relève d'une tendance régionale plus large.

L'Algérie : une stratégie davantage fondée sur la rente énergétique et la dissuasion géopolitique que sur la construction d'interdépendances économiques institutionnalisées au sens où nous l'entendons ici. Dotée de revenus hydrocarbures qui lui confèrent une autonomie financière relative vis-à-vis des institutions de Bretton Woods, elle maintient

des partenariats structurés avec la Russie (armements), la Chine (infrastructures) et l'Union européenne (énergie), qui génèrent certes des interdépendances réelles, notamment gazières, mais sans architecture d'enchaînement formel des partenaires comparable au modèle marocain. Sa puissance de levier reste essentiellement gazière et sécuritaire, non adossée à des structures créant des coûts de rupture asymétriques.

Le résultat est une autonomie stratégique réelle mais une capacité limitée à structurer des interdépendances régionales durables. L'Algérie privilégie historiquement une stratégie de blocage institutionnel et d'appui direct et indirect au Front Polisario, fondée sur la mobilisation des mécanismes multilatéraux hérités de la période post-coloniale et sur le maintien du différend sahraoui dans le paradigme de la décolonisation. Cette approche lui a permis d'influencer certaines dynamiques diplomatiques au sein des organisations régionales et internationales, mais elle demeure structurellement moins apte à générer des réseaux d'interdépendance économique ou politique comparables à ceux développés par le Maroc.

La Turquie : un hedging agressif aux coûts de crédibilité élevés. La Turquie offre le cas le plus documenté de hedging institutionnalisé parmi les puissances moyennes méditerranéennes. Membre de l'OTAN, candidate à l'adhésion UE formellement non close, partenaire militaire de la Russie (S-400), acteur militaire direct en Libye, en Syrie et dans le Caucase ; son portefeuille de partenariats dépasse en amplitude celui du Maroc. Sa stratégie de projection religieuse (réseau Diyanet dans plus de 40 pays) et ses instruments géoéconomiques (exportations de drones Bayraktar, construction navale, projets d'infrastructure) sont comparables en logique, supérieurs en volume. Mais le hedging turc produit des coûts de crédibilité que le modèle marocain a jusqu'ici évités : les partenaires de l'OTAN perçoivent Ankara comme un acteur dont les engagements sont conditionnels et réversibles, ce qui réduit mécaniquement la valeur de ses garanties de sécurité. Le Maroc a maintenu une assertivité plus ciblée, préservant ainsi sa réputation de partenaire prévisible, actif diplomatique que la Turquie a partiellement érodé.

La singularité marocaine : l'institutionnalisation comme mode opératoire distinctif. Ce qui distingue le Maroc de ses deux voisins comparateurs n'est pas l'amplitude de ses ressources qui sont inférieures à celles de l'Algérie et de la Turquie, mais la logique de leur déploiement. Là où Alger s'appuie sur la rente et Ankara sur la force, Rabat construit

des dépendances : les entreprises marocaines en Afrique créent des emplois locaux dont la disparition serait politiquement coûteuse pour les gouvernements africains ; les accords industriels avec l'UE créent des chaînes d'approvisionnement dont la rupture serait coûteuse pour les industriels européens ; les formations d'imams créent des réseaux de fidélité institutionnelle difficiles à dénouer. Cette logique d'enchaînement, plutôt que de coercition ou de rente, est le trait distinctif du modèle marocain dans le paysage régional.

### **XIII. Tensions structurelles et limites du modèle**

#### **12.1. L'autonomie stratégique sous contrainte économique : le paradoxe fondamental**

La tension la plus fondamentale de la diplomatie marocaine contemporaine est précisément celle entre ses ambitions d'autonomie stratégique et ses dépendances économiques structurelles. Mohammed VI revendique et pratique une autonomie croissante — abstention ukrainienne, assertivité vis-à-vis de l'UE, diversification vers la Chine et la Russie — mais cette autonomie repose sur des dépendances vis-à-vis de partenaires dont il cherche simultanément à réduire la domination. Les transferts de la diaspora (11,2 milliards de dollars en 2023, Banque mondiale, 2024), les IDE européens, l'accès aux marchés de l'UE, et le financement multilatéral constituent ensemble des interdépendances économiques structurantes qui encadrent les marges d'autonomie stratégique.

Cette contradiction ne condamne pas la stratégie : elle en fixe précisément les seuils d'action. Identifier jusqu'où la pression sur les partenaires européens peut être poussée sans franchir le point d'irréversibilité, et c'est là le cœur de l'art diplomatique marocain. C'est une diplomatie de seuil qui exige une lecture extrêmement précise des tolérances mutuelles, et qui peut produire des erreurs de calibrage aux conséquences durables.

La réduction de la dépendance commerciale vis-à-vis de l'Union européenne constitue le levier structurel le plus efficace pour protéger l'autonomie stratégique à long terme. L'UE représente actuellement environ 60 % des échanges extérieurs du Maroc, créant une vulnérabilité systémique : toute dégradation majeure de la relation euro-marocaine sur les dossiers juridiques du Sahara fragilise simultanément les bases matérielles de la

puissance nationale. La Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf), en vigueur depuis 2021, représente le cadre institutionnel le plus adapté pour corriger cette asymétrie. Avec un marché continental de 1,4 milliard de personnes et un PIB cumulé de 3 400 milliards de dollars (Commission de l'Union africaine, 2023 ; Banque mondiale, 2023), la ZLECAf offre des débouchés structurels que les échanges intra-africains actuels, moins de 20 % du commerce total du Maroc, sont loin d'avoir atteints. Un objectif mesurable et analytiquement défendable serait de ramener la part de l'UE dans le commerce extérieur marocain de 60 % à moins de 50 % d'ici 2030, en combinant accélération des investissements industriels africains, développement des corridors logistiques transafricains via Tanger Med et Dakhla, et exploitation des avantages comparatifs marocains dans les engrais, l'énergie solaire et les services financiers. Ce rééquilibrage ne signifie pas une rupture avec l'Europe : il en améliore les conditions en réduisant la dépendance asymétrique qui affaiblit actuellement la position marocaine dans les négociations post-CJUE.

À ces contraintes externes s'ajoutent des vulnérabilités structurelles internes — stress hydrique chronique, dépendance énergétique partielle, pression budgétaire, dynamique démographique urbaine — qui conditionnent la soutenabilité de la projection stratégique. Ces paramètres fixent en arrière-plan les marges réelles de l'autonomie revendiquée.

Le stress hydrique marocain, projeté par le GIEC (AR6, 2021) à une réduction de 10 à 20 % des ressources en eau disponibles dans les bassins atlantiques d'ici 2030, constitue la contrainte structurelle interne la plus sérieuse du modèle. Mais une contrainte peut être convertie en levier diplomatique si elle est traitée comme telle dès maintenant. Le lancement en 2023 du plus grand projet de dessalement d'eau de mer d'Afrique, station de Casablanca, capacité de 300 000 m<sup>3</sup> par jour, et les partenariats technologiques engagés avec des acteurs européens et nord-américains sur la gestion de l'irrigation en milieu aride positionnent le Maroc comme un laboratoire opérationnel en la matière. Cette position peut être institutionnalisée : faire du Maroc un hub régional de technologie hydrique (centre de formation, plateforme d'expérimentation, exportateur de solutions à destination des États sahéliens et méditerranéens confrontés aux mêmes tensions) transformerait une vulnérabilité partagée en avantage comparatif exclusif. La diplomatie de l'eau, articulée à la diplomatie énergétique déjà avancée, constituerait un

nouveau pilier de géoéconomie normative : non plus seulement enchaîner les partenaires via les phosphates ou les chaînes automobiles, mais via des solutions à des problèmes vitaux que ces partenaires ne peuvent résoudre seuls.

<b>Contrainte structurelle</b>	<b>Instrument mobilisé</b>	<b>Effet de levier</b>
Dépendance UE	Migration	Activation calibrée du levier migratoire
Faiblesse militaire	Géoéconomie	Dissuasion structurelle
Enclave saharienne	Lawfare	Consolidation normative
Stress hydrique	Transition verte	Géoéconomie normative

*Tableau — Conversion des contraintes structurelles en leviers stratégiques*

## 12.2. L'ambition africaine et les résistances locales

L'expansion africaine génère des résistances qui ne transparaissent pas toujours dans les relations diplomatiques officielles. La tension entre le discours de solidarité Sud-Sud et la réalité d'une expansion économique perçue comme extractive dans certains contextes constitue une vulnérabilité permanente. Les mutations géopolitiques sahéliennes post-2020, caractérisées par le basculement de plusieurs États vers la Russie, montée du sentiment anti-occidental, créent un environnement moins favorable dans des pays où la diplomatie marocaine doit concilier son ancrage euro-atlantique, source de crédibilité et de ressources, avec sa projection africaine, qui requiert une certaine distanciation de l'image de « partenaire de l'Occident ».

## 12.3. La valorisation de la coopération sécuritaire et ses limites

Le Maroc fournit à ses partenaires occidentaux des services sécuritaires d'une valeur considérable (renseignement antiterroriste, gestion des flux migratoires, contre-financement du terrorisme, stabilisation normative sahélienne) qu'il convertit en concessions politiques sur d'autres dossiers. Cette logique d'échange est parfaitement comprise des deux côtés.

Elle génère une tension interne que les analystes désignent comme une logique d'incentive contradictoire (phénomène par lequel un acteur rationnel est structurellement incité à ne pas éliminer complètement le problème dont la résolution

partielle constitue la base de sa valeur stratégique : maintenir la menace à un niveau gérable sans jamais l'éradiquer complètement). Dans le cas marocain, une stabilisation complète du Sahel réduirait mécaniquement la valeur du partenariat sécuritaire marocain pour les chancelleries européennes et américaines. Cette dynamique ne signifie pas que Rabat sabote délibérément la stabilisation régionale ; elle signifie que la diplomatie marocaine doit gérer en permanence la tension entre un discours de stabilisation totale et une réalité stratégique où une instabilité résiduelle maîtrisée reste un actif de négociation.

#### **12.4. L'écart discours/pratique : une constante réaliste universelle**

La diplomatie marocaine projette dans les instances internationales un discours de modernisation, de droits humains et de gouvernance responsable, qui coexiste avec des pratiques stratégiques de nature réaliste. Cet écart est une constante universelle de toute politique étrangère : les démocraties les plus établies (États-Unis, France, Royaume-Uni) maintiennent des partenariats stratégiques avec des régimes dont les pratiques contredisent leurs valeurs déclarées. Le Maroc s'inscrit dans cette logique. Relever cet écart revient à documenter la grammaire standard du réalisme en politique étrangère, non à formuler une critique spécifique.

Les déficits de gouvernance interne documentés, à l'instar des contraintes sur la liberté de la presse (Maroc classé 120e/180, RSF 2025), poursuites judiciaires de journalistes, sont régulièrement instrumentalisés par des acteurs adverses dans les enceintes multilatérales, fragilisant ponctuellement la crédibilité du modèle normatif projeté. Le Maroc engage des processus de réforme progressifs : révision du Code de la famille (Moudawwana) en cours depuis 2023, Programme National des Droits de l'Homme 2021–2024. Ces réformes signalent une conscience institutionnelle des déficits et une volonté de les réduire selon une logique d'adaptation graduelle, trajectoire analytiquement distincte d'un immobilisme délibéré.

## **XIV. Conclusion et orientations stratégiques**

La diplomatie marocaine sous Mohammed VI a produit quelque chose de rare parmi les puissances de taille comparable : une architecture d'influence dont les piliers se renforcent mutuellement. Le pivot africain fournit des ressources relationnelles autonomes que la géoéconomie consolide en interdépendances durables. La diplomatie religieuse crée des dépendances normatives que le lawfare traduit en gains onusiens progressifs. Le hedging institutionnalisé n'est pas un instrument parmi d'autres : c'est la logique qui les articule. Ce que ce rapport a cherché à montrer, c'est que la cohérence de vingt-cinq ans de diplomatie marocaine n'est pas accidentelle : elle tient à un renouvellement profond de la conception de ce qui produit l'influence, non à une rupture de finalités.

Ce modèle aborde la prochaine décennie avec trois vulnérabilités ouvertes. Le front juridique européen, (arrêts CJUE de 2024 invalidant les accords UE-Maroc sur le Sahara) est le dossier le plus immédiat : un vide juridique prolongé fragilise l'architecture géoéconomique et offre des arguments aux acteurs adverses dans les enceintes onusiennes. Le basculement sahélien post-2020 a rendu l'environnement africain moins prévisible, et l'image de « partenaire de l'Occident » est devenue un handicap tactique dans des États qui ont rompu avec leurs tuteurs traditionnels. Enfin, la divergence transatlantique sur le Sahara, puisque Washington a reconnu la marocanité, mais la majorité des capitales européennes ne l'ont pas suivie, illustre les frictions structurelles que le hedging génère entre partenaires qui s'observent.

Trois trajectoires sont plausibles à l'horizon 2030. La plus probable est celle d'une consolidation régulatrice : renégociation des accords UE-Maroc sur une base juridiquement solide, maintien des positions africaines malgré les turbulences sahéliennes, capitalisation sur la demande européenne d'énergie verte pour obtenir des avancées concrètes sur le Sahara dans le cadre onusien. Le Maroc franchit alors le seuil du middle power révisionniste vers une puissance qui co-construit les normes régionales plutôt que de les subir.

La trajectoire intermédiaire correspond à une stagnation compétitive. Le modèle conserve une cohérence structurelle, mais ses rendements marginaux diminuent. Le front juridique s'enlise, l'environnement sahélien mobilise des ressources sans produire

de gains nets et les divergences transatlantiques s'accumulent. L'architecture d'interdépendances constitue alors un plancher robuste plutôt qu'un vecteur de progression.

La trajectoire minoritaire, mais la plus coûteuse, correspond à une reconfiguration contrainte. Dans cette hypothèse, une détérioration simultanée sur plusieurs fronts, par exemple une crise juridique prolongée, une rupture africaine majeure, un stress hydrique ou une pression budgétaire interne, impose un repositionnement défensif et oblige à arbitrer entre l'ancrage euro-atlantique et les ambitions africaines, deux orientations que les ressources disponibles ne permettent plus de soutenir simultanément.

Quatre orientations conditionnent la trajectoire favorable.

Premièrement, résoudre le front juridique européen avant la fin de l'année 2026 constitue la priorité immédiate. Une solution combinant arrangement politique bilatéral avec Paris, Madrid et Berlin et reformulation juridique des termes de l'accord apparaît préférable à une résistance judiciaire pure, qui prolongerait l'incertitude sans garantir l'issue.

Deuxièmement, adapter le positionnement africain au contexte post-2020 implique de dissocier publiquement la projection africaine de la relation euro-atlantique, de renforcer les partenariats mixtes locaux afin d'atténuer les perceptions extractives et d'élargir l'offre de formation religieuse dans les espaces sahéliens où l'avantage comparatif marocain demeure structurel. Troisièmement, faire de la diplomatie énergétique la priorité de la décennie, notamment autour du câble Xlinks et des infrastructures solaires des provinces sahariennes, signifie traiter ces projets comme un levier stratégique de rang équivalent au dossier sahraoui. Les interdépendances énergétiques européennes susceptibles d'en résulter pourraient constituer, à terme, un levier durable dans les équilibres politiques relatifs au Sahara. Enfin, accélérer les réformes internes documentées, telles que la révision du Code de la famille et le Programme National des Droits de l'Homme, tout en améliorant leur communication internationale. L'enjeu n'est pas un alignement normatif formel, mais le renforcement d'une crédibilité régulatrice régionale qui suppose une légitimité interne suffisante. L'absence de cette légitimité constitue en effet une vulnérabilité diplomatique mesurable, régulièrement mobilisée par des acteurs adverses dans les enceintes multilatérales.

Ce travail s'inscrit dans un programme de recherche plus large conduit au sein du Centre Marocain des Études Africaines et du Développement Durable (CMEADD), consacré à l'analyse comparative des trajectoires d'autonomie stratégique des puissances intermédiaires africaines dans un système international en recomposition.

## Bibliographie

### Ouvrages et articles théoriques

- Blackwill, R. D., & Harris, J. M. (2016). *War by other means: Geoeconomics and statecraft*. Harvard University Press.
- Brownlee, J. (2007). *Authoritarianism in an age of democratization*. Cambridge University Press.
- Buehler, M. (2020). Morocco's Religious Diplomacy and the Institutionalization of Moderate Islam. *Middle East Law and Governance*, 12(2–3), 261–284.
- Cooper, A. F. (1997). *Niche diplomacy: Middle powers after the Cold War*. Palgrave Macmillan.
- Dunlap, C. J. (2001). Law and military interventions: Preserving humanitarian values in 21st century conflicts. Paper présenté au Carr Center, Harvard Kennedy School.
- Goh, E. (2005). *Meeting the China challenge: The U.S. in Southeast Asian regional security strategies*. Policy Studies, 16. East-West Center.
- Hernando de Larramendi, M., & Tomé-Alonso, B. (2017). The return of Morocco to the African Union. In IEMed Mediterranean Yearbook 2017 (pp. 229–233). European Institute of the Mediterranean (IEMed).
- Kittrick, O. F. (2016). *Lawfare: Law as a weapon of war*. Oxford University Press.
- Kuik, C.-C. (2008). The essence of hedging: Malaysia and Singapore's response to a rising China. *Contemporary Southeast Asia*, 30(2), 159–185. <https://doi.org/10.1355/cs30-2b>
- Mearsheimer, J. J. (2001). *The tragedy of great power politics*. W. W. Norton.
- Nye, J. S. (2004). *Soft power: The means to success in world politics*. Public Affairs.
- Nye, J. S. (2011). *The future of power*. Public Affairs.
- Öktem, K. (2021). Turkey's Religious Soft Power in Africa: Limits and Competition. *Journal of Muslim Minority Affairs*, 41(3), 415–432.
- Schweller, R. L. (1994). Bandwagoning for profit: Bringing the revisionist state back in. *International Security*, 19(1), 72–107. <https://doi.org/10.2307/2539149>

- Ungerer, C. (2007). The 'middle power' concept in Australian foreign policy. *Australian Journal of Politics and History*, 53(4), 538–551. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8497.2007.00469.x>
- Waltz, K. N. (1979). *Theory of international politics*. McGraw-Hill.
- Wendt, A. (1999). *Social theory of international politics*. Cambridge University Press.

### Travaux spécialisés sur le Maroc et la région

- Czerep, J. (2021). Morocco's religious diplomacy drives its expansion in Africa. PISM Bulletin, (45). Polish Institute of International Affairs. <https://pism.pl/publications/moroccos-religious-diplomacy-drives-its-expansion-in-africa>
- Fernández-Molina, I. (2016). Moroccan foreign policy under Mohammed VI, 1999–2014. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315757797>
- Hernando de Larramendi, M., & Bustos, R. (Eds.). (2009). *Mediterranean yearbook 2009*. Institut Europeu de la Mediterrània (IEMed).
- Mzaiz, M., Bounnyaminou, M. A. R., & Tlidi, A. (2023). L'intégration régionale du Maroc en Afrique : quels effets sur le développement économique avec l'Afrique ? *Journal of the Geopolitics and Geostrategic Intelligence*, 4(3), 68–94. ISSN 2605-6496.
- Ottaway, M., & Riley, M. (2006). Morocco: From top-down reform to democratic transition? Carnegie Paper, 71. Carnegie Endowment for International Peace.
- Pace, M. (2006). *The politics of regional identity: Meddling with the Mediterranean*. Routledge.
- Zoubir, Y. H. (2020). Algeria and the Western Sahara conflict: What role for geopolitics? *Journal of North African Studies*, 25(4), 651–672. <https://doi.org/10.1080/13629387.2018.1499541>
- Wainscott, A. M. (2018). Religious regulation as foreign policy: Morocco's Islamic diplomacy in West Africa. *Politics and Religion*, 11(1), 1–26. <https://doi.org/10.1017/S1755048317000591>
- Wainscott, A. M. (2017). Exporting Moroccan Islam: A religious foreign policy. In A. M. Wainscott, *Bureaucratizing Islam: Morocco and the war on terror* (pp.

189–214). Cambridge University Press.

<https://doi.org/10.1017/9781108227124.011>

- Zoubir, Y. H., & Amirah-Fernández, H. (Eds.). (2008). *North Africa: Politics, region, and the limits of transformation*. Routledge.
- Zunes, S., & Mundy, J. (2010). *Western Sahara: War, nationalism, and conflict irresolution*. Syracuse University Press.

### Sources institutionnelles et données primaires

- Attijariwafa Bank. (2023). Rapport annuel 2023. Attijariwafa Bank Group. <https://www.attijariwafabank.com>
- Banque mondiale. (2024a). Africa's pulse: Special issue on Africa's investment trends (No. 29). World Bank. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-2124-1>
- Banque mondiale. (2023). World development indicators 2023: Sub-Saharan Africa and North Africa regional aggregates. World Bank Group. <https://data.worldbank.org/indicator>
- Banque mondiale. (2024b). World development indicators: Remittances, Morocco. <https://data.worldbank.org>
- Banque mondiale. (2022). Morocco economic monitor: From pandemic recovery to sustained growth. World Bank Group. <https://openknowledge.worldbank.org>
- CNUCED. (2023). World investment report 2023: Investing in sustainable energy for all. United Nations. <https://unctad.org/wir2023>
- Commission Européenne. (2022). Morocco 2022 implementation report: European Neighbourhood Policy. European Commission. <https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu>
- Commission de l'Union africaine. (2023). State of play of the AfCFTA negotiations: Progress report 2023. Union africaine. <https://au.int/en/cfta>
- Cour internationale de justice. (1975). Avis consultatif du 16 octobre 1975 sur le Sahara occidental marocain. CIJ Recueil 1975. <https://www.icj-cij.org>
- Cour de justice de l'Union européenne. (2024). Arrêts dans les affaires C-778/21 P et C-798/21 P, Commission et Conseil c. Front Polisario. <https://curia.europa.eu>

- Forbidden Stories & Amnesty International. (2021). The Pegasus Project: Revelations on the use of NSO Group spyware. <https://forbiddenstories.org/pegasus-the-new-evidence/>
- IPCC. (2021). Climate change 2021: The physical science basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (V. Masson-Delmotte et al., Eds.). Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157896>
- Maroc Telecom. (2023). Rapport annuel 2023. Maroc Telecom Group. <https://www.iam.ma>
- Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger [MAECI]. (2024). Rapport annuel de la diplomatie marocaine 2024. Royaume du Maroc.
- Ministère des Habous et des Affaires Islamiques. (2024). Rapport annuel de l'Institut Mohammed VI de Formation des Imams, Morchidines et Morchidates. Royaume du Maroc.
- OCP Group. (2023). Annual report 2023. OCP Group. <https://www.ocpgroup.ma>
- OCDE. (2024). Études économiques de l'OCDE : Maroc 2024. Éditions OCDE. <https://doi.org/10.1787/0ab38fd8-fr>
- Office des Changes du Maroc. (2024). Indicateurs des échanges extérieurs du Maroc 2023. Royaume du Maroc. <https://www.oc.gov.ma>
- Office des Changes du Maroc. (2025). Indicateurs des échanges extérieurs à fin décembre 2025. <https://www.oc.gov.ma/fr/publications/indicateurs-des-echanges-exterieurs-a-fin-decembre-2025>.
- ONEE. (2024). Rapport annuel 2023 : Énergies renouvelables et transition énergétique. Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable. <https://www.onee.ma>
- Parlement italien. (1972). Statuto speciale per il Trentino-Alto Adige (D.P.R. n° 670 du 31 août 1972). Gazzetta Ufficiale della Repubblica Italiana, n° 301, 20 novembre 1972.

- Reporters sans frontières. (2025). Classement mondial de la liberté de la presse 2025. <https://rsf.org/fr/classement>
- République italienne & République d'Autriche. (1992). Déclaration conjointe relative à la clôture du différend sur le Haut-Adige/Tyrol du Sud, 11 juin 1992. Nations Unies, Recueil des traités, vol. 1661. <https://treaties.un.org>
- Société des Nations, Conseil. (1921). Rapport de la Commission des rapporteurs sur les îles d'Åland (Doc. B7. 21/68/106, 16 avril 1921). Société des Nations. Reproduit dans : League of Nations Official Journal, Special Supplement No. 3 (1920).
- Tanger Med Port Authority. (2024). Rapport annuel d'activité 2023. Tanger Med. <https://www.tangermed.ma>
- Union Africaine. (2017). Décision Assembly/AU/Dec.639(XXVIII) sur la demande du Maroc de réintégrer l'Union Africaine. 28e session ordinaire, Addis-Abeba, janvier 2017.
- Nations Unies, Secrétaire général. (2019). Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental marocain (S/2019/954). Conseil de sécurité.
- Nations Unies, Conseil de sécurité. (2007). Résolution 1754 (S/RES/1754). [https://undocs.org/S/RES/1754\(2007\)](https://undocs.org/S/RES/1754(2007))
- Nations Unies, Conseil de sécurité. (2018). Résolution 2440 (S/RES/2440). [https://undocs.org/S/RES/2440\(2018\)](https://undocs.org/S/RES/2440(2018))
- Nations Unies, Conseil de sécurité. (2025). Résolution 2797 (S/RES/2797). [https://undocs.org/S/RES/2797\(2025\)](https://undocs.org/S/RES/2797(2025))
- United States Department of State. (2023). Country reports on terrorism 2022: Morocco. Bureau of Counterterrorism. <https://www.state.gov>
- United States, White House. (2020). Presidential proclamation 10104 on the Moroccan Western Sahara, December 10, 2020. <https://trumpwhitehouse.archives.gov>

## Présentation de Rapport

Ce Rapport propose une analyse approfondie de l'évolution de la politique étrangère du Maroc sous le règne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI entre 1999 et 2025. À travers le prisme analytique du hedging institutionnalisé et de la production délibérée d'interdépendances, il met en lumière les transformations majeures de la diplomatie marocaine dans un contexte international marqué par des recompositions géopolitiques, économiques et technologiques profondes.

En mobilisant une approche interdisciplinaire à la croisée de la géopolitique, du droit international et de l'économie politique internationale, le Rapport examine les fondements, les instruments et les dynamiques de la stratégie diplomatique du Maroc. Il analyse notamment la diversification des partenariats stratégiques du Royaume, le renforcement de son ancrage africain, ainsi que sa capacité à naviguer dans un environnement international caractérisé par la rivalité entre grandes puissances et la montée des interdépendances globales.

Ce Rapport stratégique met également en évidence la manière dont le Maroc a su développer une diplomatie proactive, combinant initiatives politiques, partenariats économiques et stratégies d'influence, afin de consolider son positionnement régional et international.

Destiné aux chercheurs, diplomates, décideurs publics et analystes des relations internationales, ce Rapport constitue une contribution à la compréhension des transformations contemporaines de la politique étrangère marocaine et de ses implications pour les équilibres régionaux et internationaux.

## Présentation de l'auteur

Le Professeur Mohammed Rida NOUR est spécialiste de géopolitique, de relations internationales et de droit international. Il est professeur à la Faculté de droit de Fès. Il intervient également dans plusieurs institutions universitaires et académiques au Maroc et à l'étranger, notamment à Al Akhawayn University, à l'Université Euromed de Fès, à l'Académie Royale Militaire de Meknès, ainsi que dans diverses universités françaises.

Lauréat de l'Université Paris-Descartes-Sorbonne, ses recherches portent principalement sur les transformations du système international, la géopolitique de l'intelligence artificielle, les stratégies de puissance et les enjeux du droit international économique.

Auteur de nombreux articles scientifiques et de contributions dans la presse spécialisée, il a également publié plusieurs rapports consacrés aux dynamiques géopolitiques contemporaines et aux enjeux du développement international, parmi lesquels :

- *Le blanchiment algorithmique : droit, technologies décentralisées et mutation de la criminalité financière*
- *Quand le vent se lève sur le désert : le Maroc face aux mirages de l'obstruction algérienne*
- *Géopolitique 4.0 : intelligence artificielle et redéfinition du paysage mondial au XXI<sup>e</sup> siècle*
- *Introduction générale au droit marocain*
- *Afrique : pour de nouvelles stratégies de développement repensées et responsables*
- *Intelligence artificielle : les dessous des cartes d'une révolution économique et géopolitique planétaire*
- *Pays en développement et système de règlement des différends de l'OMC : force de la justice ou justice de la force ?*

À travers ses travaux académiques et ses interventions dans des conférences internationales, le Professeur Mohammed Rida NOUR contribue à l'analyse des transformations contemporaines du système international, en particulier à l'intersection de la géopolitique, du droit international et des mutations technologiques.



*Ce Rapport ne se contente pas d'analyser une trajectoire diplomatique ; il en révèle la doctrine implicite et pose les catégories conceptuelles qui permettent de la lire comme un système.*